

RAPPORT D'ACTIVITE 2020



Vendredi 4 juin 2021
Digne les Bains

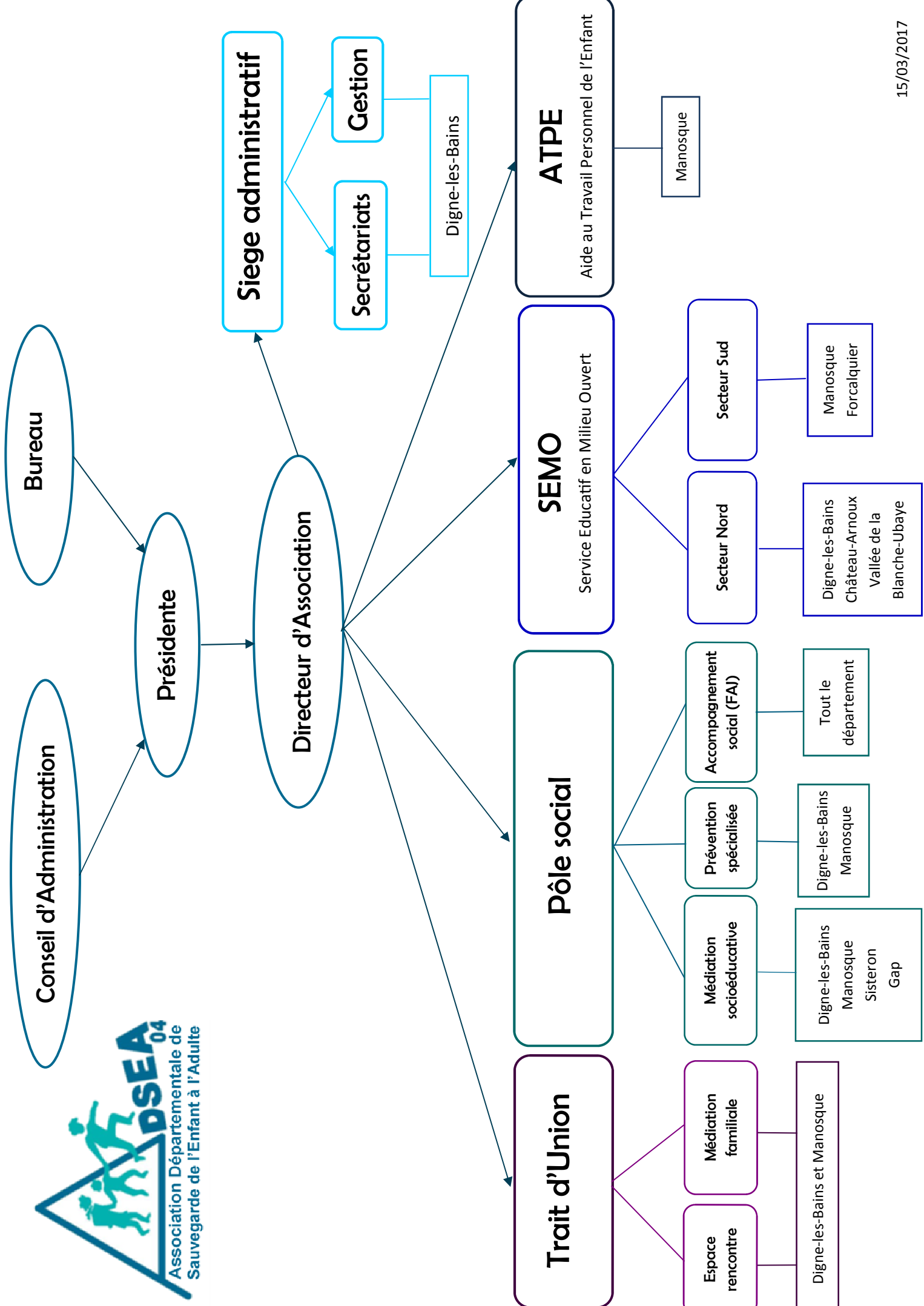


TABLE DES MATIERES

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE	1
LE SIEGE.....	4
LE SERVICE EDUCATIF EN MILIEU OUVERT.....	12
L'activité.....	16
Les modalités de notre intervention.....	24
LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE	
1-un mode d'intervention innovant...depuis plus de 70 ans	29
2- une présence unique dans l'espace public : le travail de rue	30
LE SERVICE DE MEDIATION SOCIO-EDUCATIVE	
1- cadre d'intervention de la médiation socio-éducative	35
2- Les caractéristiques du public et les problématiques rencontrées dans les Alpes de haute Provence	37
3- Les caractéristiques du public et les problématiques rencontrées dans le Hautes-Alpes ...	40
Présence sociale et partenariat dans les Alpes de Haute Provence.....	43
Présence sociale et partenariat dans les Hautes Alpes.....	45
Projets et actions réalisés dans les alpes de Haute Provence.....	
... dans les Alpes-de-Haute-Provence	48
... dans les Hautes Alpes.....	48
LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU FAJ	
1.Activité annuelle et mensuelle.....	54
2.Age et sexes et origine des jeunes accompagnés.....	55
3.Regard des accompagnatrices	58
LE SERVICE AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL DE L'ENFANT	
Cadre d'intervention	61
Nos missions, nos objectifs	61
Les bénévoles, leurs engagements.....	61
Qui es-tu ? d'où viens-tu ?.....	62
Les jeunes	62
Les projets	64

Quand l'ATPE rejoint la prévention et « s'invite » à la Loubière.....	65
Conclusion	66
LE SERVICE TRAIT UNION	
<i>L'ESPACE RENCONTRE</i>	
1..... Les droits de visites en lieu neutre avec médiatisation possible	67
1.1 Bilan Qualitatif.....	67
1.2 Bilan quantitatif.....	71
1.3 Bilan des enquêtes de satisfaction.....	73
Conclusion	75
Projets pour 2020.....	77
2.Les visites en présence d'un tiers.....	76
<i>LA MEDIATION FAMILIALE</i>	80
1.Bilan Quantitatif	80
2. Bilan Qualitatif.....	81
3. Bilan des enquêtes satisfaction 2020	82
4. Promotion de la médiation familiale	83
5. Partenariats	84
Conclusion	84
Projets 2021.....	86
Acronymes	85



Rapport moral de la Présidente

Au préalable, je voudrais saluer la mémoire de Madeleine de Frémont, ancienne Présidente, et militante de la première heure qui nous a quitté en fin d'année. Son militantisme et son engagement ont marqué la vie de l'association.

2020 a été et restera, je l'espère, une année exceptionnelle.

Pourtant, le début 2020 était riche de projets,

L'avenir s'annonçait sous les meilleurs auspices, forts du développement amorcé en 2019.

Des actions éducatives novatrices :

Sont déployées au niveau du SEMO, notamment des activités collectives, qui marquent une évolution intéressante dans les pratiques éducatives.

Dans le Sud un groupe de parole avec des parents d'enfants accompagnés, des sorties sportives et ludiques et dans le Nord l'activité aikido regroupant des jeunes accompagnés et leurs travailleurs sociaux.

Et au niveau de la prévention, des chantiers éducatifs toujours plus nombreux.

Nous avons poursuivi le développement de nos activités :

Enfin, après de longues discussions avec les financeurs, la reconnaissance par le département de Trait d'Union comme une entité globale, nous permet de mieux gérer les activités, de stabiliser le personnel, et d'avoir une certaine visibilité budgétaire.

En partenariat avec la mission locale, la mise en œuvre d'une démarche « d'aller vers », action portée auprès des jeunes adultes dits « invisibles »

La création de notre siège social qui marque l'évolution des services supports, rendue indispensable par la diversification croissante des activités, et la nécessité de renforcer le soutien et le contrôle des services.

Et toujours le Centre Educatif Fermé

Du fait des élections municipales, les autorités de tutelle ont souhaité suspendre le processus de recherche d'un site d'accueil du CEF, afin de ne pas en faire un sujet de bataille électorale.

A l'automne, l'hypothèse d'implantation sur la commune du Chaffaut, restait plausible. Mais bientôt un plan B nous a permis de nous projeter sur des terrains appartenant à l'hôpital de Digne-les-Bains.

Cette option a été rendue possible grâce à la volonté affichée de l'Etat, en la personne de Mme la Préfète et des responsables de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de voir aboutir ce projet.

Cette étape cruciale, nous a permis, de démarrer enfin les phases préalables à l'acquisition des terrains et de construction, et de nous consacrer à la finalisation du projet éducatif.

Les locaux de Château Arnoux

Enfin, la veille de Noël nous sommes devenus propriétaires du bâtiment communal dans lequel seront aménagés les nouveaux locaux. Ils sont destinés principalement au SEMO, mais lors de l'acquisition, une partie a été autofinancée par l'association ce qui permet de diversifier, si cela était nécessaire, la destination de ces bureaux.

La dynamique associative s'est poursuivie, au-delà des instances obligatoires, les administrateurs participent activement à la vie associative.

Ils sont aussi investis dans diverses commissions recrutement, immobilière, vie associative, CEF.

Une poursuite du développement de nos partenariats

Mettre en commun des compétences, des expériences participe à l'enrichissement de nos pratiques, répondre à des appels à projets de manière conjointe permet de mieux cerner les besoins, de mieux adapter la réponse.

C'est aussi une manière de préserver les valeurs associatives locales, de consolider les structures du territoire, et de se donner la capacité de répondre à des appels à projets face à la volonté affichée des organismes nationaux de couvrir tous les territoires.

Ainsi, nous participons au collectif « protection de l'enfance 04 », et nous avons travaillé avec l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) et l'association des paralysés de France (APF) sur des projets immobiliers communs à Manosque.

Puis la pandémie de la COVID est venue bousculer nos vies et notre organisation

Un plan de continuité de l'activité a rapidement été mis en place permettant d'ainsi préserver la sécurité des salariés et d'assurer le fonctionnement de l'association.

Après une très courte période d'hésitation les services se sont organisés pour maintenir les accompagnements auprès des usagers tout en garantissant la sécurité de nos salariés.

Nous avons fait preuve d'innovation dans l'utilisation des nouvelles technologies pour garder des liens avec des usagers confinés et assurer les réunions de travail, en interne et en externe vis-à-vis de nos partenaires.

Nous avons fait preuve de solidarité en proposant notre aide aux autres associations et en mobilisant nos fédérations.

Nous avons fait preuve de réactivité en répondant à la demande du département de créer une structure d'hébergement temporaire pour enfants atteints de la COVID qui heureusement n'a pas eu besoin d'ouvrir.

Nous avons défendu le principe, même si cela n'est pas toujours simple, que le travail social ne peut être fait sans lien réel et avons refusé de placer nos travailleurs sociaux en télétravail.

CONCLUSION

L'ADSEA 04 veut maintenir son intérêt sur tout ce qui touche au champ de la protection de l'enfance et au soutien à la parentalité.

Nous continuons une logique de développement mesuré et maîtrisé dans le respect de nos valeurs associatives et de notre éthique d'accompagnement et de management.

Nous avons démontré notre capacité d'adaptation à des situations exceptionnelles, nous pouvons donc poursuivre nos développements forts de ces expériences.

Je remercie le personnel pour l'engagement de chacun durant toute cette période de pandémie, d'avoir su dépasser les craintes de contamination pour soi-même et pour les siens, pour avoir fait preuve d'une grande capacité d'adaptation afin d'assurer le service attendu par les jeunes et les familles.

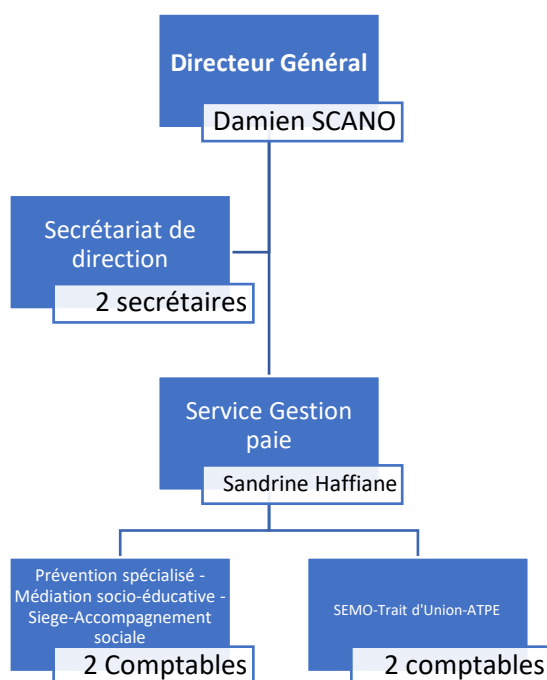
Roselyne TOUQUET
Présidente

Le siège

1. Présentation siège

C'est avec une certaine satisfaction que je peux vous présenter le premier rapport d'activité du siège administratif créé et autorisé le 21 août 2019 par le département des Alpes-de-Haute-Provence. Cette première année complète pour ce nouveau service marque l'aboutissement d'une démarche engagée depuis de nombreuses années consistant à doter notre association d'une structure « fonctions supports » en capacité d'accompagner les services actuels et futurs dans la gestion administrative et comptable de leur fonctionnement.

L'organigramme du service (9 personnes pour 6,13 ETP) :



Le siège assure les missions suivantes pour l'ensemble des services et dispositifs portés par notre association :

2. Mission de gestion

Il s'agit d'une des missions centrales du siège qui gère plus de 4 millions d'euros de budgets de fonctionnement :

Suivi budgétaire :

Pour les 4 services autorisés par le département des Alpes de Hautes Provence (Siège, SEMO, prévention spécialisée et accompagnement Social du FAJ), le service gestion assure l'élaboration et le suivi des budgets prévisionnels et des comptes administratifs normalisés. En 2020, ce suivi s'est porté sur plus de 3 millions d'euros.

Suivi des subventions

Un nombre important de nos services (Trait d'union, ATPE, Médiation Socio-éducative) ou de nos actions (Prévention des risques de radicalisation, Promeneur du Net, Jeunes sortants de l'ASE, etc. ...) sont financés dans le cadre de subvention. Ce mode de financement nous oblige à un suivi très rigoureux, les ressources allouées aux projets étant rarement à la hauteur des demandes formulées. En 2020, les subventions ont représenté plus de 800 000 €.

Autres suivis :

Depuis quelques années maintenant nous assurons des missions financées dans le cadre de marchés. Une partie de l'action du service de médiation socio-éducative est concernée (les médiateurs mobiles), pour un montant de près de 250 000 €.

Études fournisseurs :

L'ensemble des achats sont validés puis contrôlés par le service gestion du siège. Il s'agit de vérifier autant la légitimité des dépenses engagées au regard des budgets alloués, que la conformité comptable des justificatifs.

Un travail important auprès des fournisseurs principaux a été effectué en 2020, c'est le cas des prestataires ménages, réparation automobile, produits d'hygiène etc. ... afin de trouver des prix compétitifs et des livraisons groupées.

Le siège centralise les immobilisations et la gestion du parc informatique (40 postes), téléphonique (100 abonnements) et de la flotte de 40 véhicules permettant une optimisation des coûts et un partage de ces outils indispensables à toutes nos actions sur le terrain.

3. Ressources humaines

Dans un secteur où les ressources humaines représentent plus des 70% de nos budgets de fonctionnement, cette mission est la priorité du siège. Fin 2020, l'ADSEA 04 comptait 83 salariés.

Quelques chiffres issus de la base de données économiques et sociales 2020 :



21 hommes (25.3%)



11 cadres (13.25%)



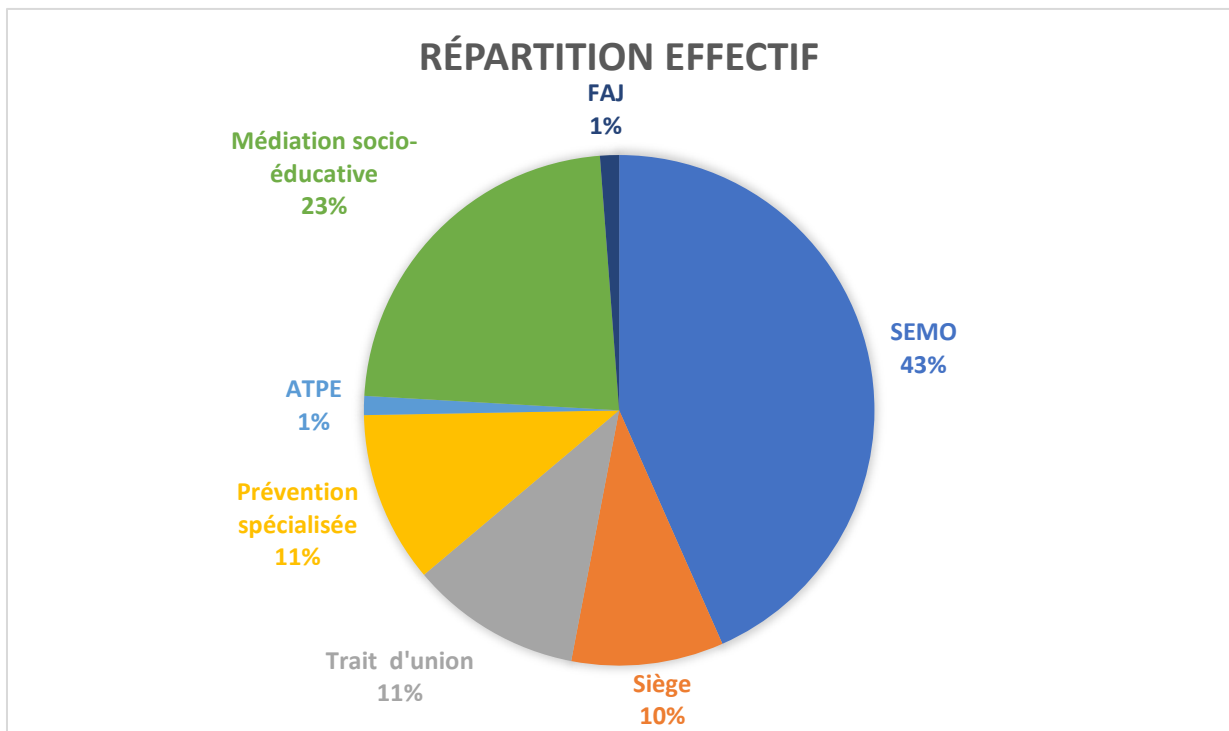
62 femmes (74.7%)



72 non cadres (86.75%)



- 61 contrats à durée indéterminée (73.5%)
- 22 contrats à durée déterminée (26,5%) dont 12 apprentis
- 2 salariés ayant fait valoir leur reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
- 6 ans d'ancienneté moyenne au sein de l'ADSEA 04



Le siège assure toutes les démarches :

- Communication de l'offre d'emploi
- Organisation des commissions de sélection (présence des administrateurs pour les CDI)
- Recueil des éléments nécessaires à l'élaboration du contrat
- Vérification des antécédents et interpellation du ministère de la justice pour la vérification du casier judiciaire B2
- Mise en place de la visite médicale d'embauche
- Validation des volumes horaires de travail
- Validation des droits à congés
- Etc ...

Plan de développement des compétences

Chaque année, à partir des orientations définies par l'équipe de direction et validées par le bureau de l'ADSEA 04, le plan de développement des compétences est élaboré par les

services du siège. Ce programme annuel recense toutes les formations collectives ou individuelles qui seront proposées aux salariés de l'ADSEA 04.

En 2020, année particulière de pandémie, 20 formations avaient été demandées ou proposées. Sur les 13 formations retenues dans le cadre du plan de développement des compétences par le bureau de l'ADSEA 04, 10 ont pu se dérouler (presque normalement ...)

Le service du siège assure l'inscription aux formations, la réservation des hébergements et le suivi administratif de chaque formation.

4. Portage de projets

Les futurs projets de l'ADSEA 04 se construisent administrativement et budgétairement au siège. 2020 n'a pas échappé à la règle puisque nous avons accompagné et développé plusieurs de ces nouveaux axes de développement pour notre association :

Projets immobiliers

2 projets ont occupé le siège en 2020 :

Château Arnoux – Saint Auban : SEMO

Il s'agit de proposer à l'équipe du SEMO de Château Arnoux des locaux de travail et d'accueil adaptés aux normes d'accessibilité et de qualité. L'ADSEA 04 s'est portée acquéreuse de locaux communaux. L'acte d'achat a été signé en décembre 2020 et les travaux débuteront à l'été 2021 pour un montant d'environ 400 000 €.



Manosque

L'ADSEA 04 tente depuis plusieurs années de rationaliser ses différents locaux de services afin de créer des espaces mutualisés, conformes aux obligations d'accessibilités. Sur Manosque, l'ADSEA 04 loue actuellement auprès de 3 bailleurs privés, plus de 490 m²

pour ses services du SEMO, Trait d'union, ATPE, Médiation sociale et la Prévention Spécialisée. Depuis quelques années nous observons des modes de partenariat volontaristes de la part de certaines associations. L'ADSEA 04, l'APF et l'APAJH sont dans cette dynamique. Ce partenariat nous a conduit à travailler en 2020 sur un projet immobilier mutualisé entre l'ADSEA et l'association des paralysés de France (APF) en voisinage d'un projet de l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) sur Manosque. Nous avons interpellé nos autorités de contrôle et de tarification respectives afin de recueillir leur avis sur ce projet.



Réponses et suivi des appels à projet

Nous avons également porté plusieurs projets éducatifs :

CEF

Nous avons enfin trouvé en 2020 un lieu pour accueillir le centre éducatif fermé pour lequel nous avons obtenu en avril 2019 une autorisation préfectorale de création. Cette structure financée et contrôlée par la protection judiciaire de la jeunesse sera donc implantée sur les terrains disponibles de l'hôpital de Digne-les-Bains.



Équipe mobile pour enfants et adolescents en situations complexe

Dans le cadre d'un appel à projet conjoint agence régionale de santé (ARS) et conseil départemental 04 relatif à la création d'une équipe mobile ASE/Handicap pour répondre aux problématiques croisées sur les champs de la protection de l'enfance et du handicap sur le territoire des Alpes-de-Haute-Provence, l'ADSEA 04 et l'APAJH 04 ont déposé un projet qui a été retenu et qui sera déployé à la rentrée de septembre 2021.

Promeneur du net

De nouveau en 2020, nous avons accompagné le suivi du dossier « promeneur du net » dont l'ADSEA 04 assure la coordination sur le territoire départemental. Ce dispositif porté par la CAF 04 permet à des professionnels de différentes structures d'être présents sur la toile pour créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir ; c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet.

Jeunes sortants de l'ASE

Certains jeunes majeurs accompagnés par l'aide sociale à l'enfance gardent des difficultés à accéder à l'autonomie complète de par leur méconnaissance des dispositifs de droits communs et ce malgré l'accompagnement des structures et référents ASE. Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, nous avons répondu à un appel à projet et proposé un accompagnement spécifique pour permettre à une cohorte de 10 jeunes de pouvoir s'approprier les dispositifs de droits communs et d'être accompagnés dans l'appréhension des démarches de plus en plus dématérialisées.

5. Communication, vie associative

Le secrétariat de direction du siège est également chargé de toute la communication interne/externe et de l'accompagnement du secrétariat associatif. Au cours de l'année 2020, l'organisation des instances associatives a été impactée par la pandémie. Une révision de nos statuts votée lors de l'AG de juin 2020, nous permet d'organiser toutes nos instances (hors AG) en « présentiel », « distanciel » ou en mode « mixte ». En 2020 nous avons organisé :

- 11 bureaux
- 7 CA
- 16 commissions (CEF, vie associative, immobilière, recrutement ...)
- 1 demi-journée de rentrée associative

6. Actions fédérales

L'ADSEA 04 est fortement impliquée dans nos fédérations et autres instances représentatives. Le directeur général de l'ADSEA 04 est membre de la délégation régionale de NEXEM (première organisation professionnelle du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non-lucratif). Il est également le délégué régional et le président du conseil d'orientation de la CNAPE (la fédération nationale des associations qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté). Même si l'organisation des réunions a été perturbée en 2020, cela représenté 7 rencontres (régionales ou nationales) pour NEXEM et 16 pour la CNAPE.

Ce premier rapport d'activité distinct des missions portés par le siège administratif de l'ADSEA 04 montre l'importance des actions portées et leur diversité. Tout au long de cette période particulière, les salariés du siège sont restés mobilisés, aux cotés des équipes et dans les locaux, pour affirmer l'engagement de tous dans la nécessaire pérennité de nos missions. Je tenais à saluer particulièrement cette année, cet engagement.

Damien Scano
Directeur Général

The background features two teal-colored geometric shapes: a large triangle in the top-left corner and a smaller triangle in the bottom-right corner. The text is centered in the white space between them.

Le service éducatif en milieu ouvert

Avant-propos

L'année 2020 aura été une année singulière, marquée par une crise sanitaire et une gestion extraordinaire de cette crise. Dès l'annonce du confinement, le SEMO s'est organisé pour respecter les consignes et en même temps assurer ses missions. Rapidement, les travailleurs sociaux ont su se mobiliser, en faisant fi de leurs peurs, pour soutenir les enfants et leurs parents durant cette période exceptionnelle. En ce sens, les professionnels ont dû encore plus que d'habitude, bricoler, s'adapter, innover, improviser, créer et imaginer, avec une réactivité et une efficacité amplifiée par l'urgence. Le SEMO n'a jamais cessé de fonctionner et à tous les niveaux, que ce soit les secrétaires, les travailleurs sociaux et les chefs de service.

Cette crise a aussi été une opportunité pour changer nos pratiques tant dans les accompagnements individuels que dans nos dynamiques d'équipes (visite à domicile en respectant les protocoles sanitaires, réunion à distance, attentions portées aux autres,...)

Nous craignons que de nombreuses situations puissent se dégrader, mais dans les faits, ce ne fut que marginal. Mais pendant ce confinement, est ce que tout pouvait se dire et se voir ? Dans le même temps, les violences intrafamiliales n'ont cessé d'augmenter, ainsi selon le rapport « les violences conjugales pendant le confinement : évaluation, suivi et proposition » de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, on constate que les jugements pour violences sur enfant (entre autres, prononcés au cours des semaines 12 à 22 (soit du 16 mars au 25 mai 2020) ont augmenté de 84% par rapport à la même période l'année passée.

Force est de constater, au vu de notre activité, que ces tendances nationales ne reflètent pas notre réalité départementale, d'où certains questionnements en suspens.

Le Service Educatif en Milieu Ouvert

Présentation du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

L'Aide Educative à Domicile (AED) est **une mesure demandée ou acceptée** par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du SEMO.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et **l'accord** des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est **une mesure ordonnée** par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice (...) ». L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement, la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, pédopsychiatre et chef de service), s'appuie sur les compétences des parents pour accompagner la dynamique de changement nécessaire et demandée.

L'adhésion des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'AEMO ou les objectifs du contrat d'AED, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent (Il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes),
- entretien et accueil des familles au bureau,
- entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré,
- activités individuelles et collectives,

- liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, protection maternelle et infantile-PMI-, écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...)
- accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

La mise en œuvre de ces dispositifs est détaillée dans le projet de service 2015-2020 du SEMO.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire, et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation, de retour d'accueil, de synthèse avec les partenaires,....

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

En 2020, le SEMO a accompagné **962 mineurs** et jeunes majeurs, soit **596 familles** dans **93 villes** du département des Alpes-de-Haute-Provence.

La vie institutionnelle du service

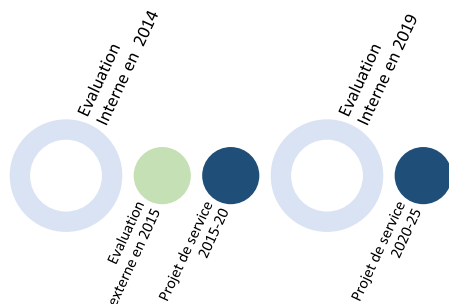
En plus des temps de réunions d'équipes hebdomadaires et des réunions mensuelles d'Analyse des Pratiques Professionnelles, les réunions trimestrielles ont pour objectif de garantir une cohérence départementale en rassemblant tous les membres de l'équipe du SEMO. En ce sens, elles représentent des temps forts de la vie institutionnelle et répondent aux besoins :

- de formation sur des thématiques transversales ;
- d'informations et d'échanges au sein du service ;
- d'informations et d'échanges sur la vie associative.

En raison de la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser des temps en collectif avec l'ensemble des travailleurs sociaux du service. Néanmoins, nous avons tenté de maintenir sur chacune des antennes une dynamique de réflexion sur les pratiques liées à ce contexte particulier. De fait, les contraintes sanitaires nous ont imposés de questionner nos modes d'intervention sur les accompagnements individuels et en collectif restreint.

Une évaluation continue

Depuis la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-social, le SEMO s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations délivrées. Nous vous présentons cette dynamique avec le schéma suivant :



La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, modifie le processus d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). L'article 75 de la loi : « Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé... ».

Dans l'attente des décrets précisant les modalités et les délais d'évaluation, on distingue 3 axes à évaluer :

- La personne
- Les professionnels
- Le service

Ces 3 axes seront le fil conducteur de nos prochaines évaluations et projet de service.

Le projet de service

Ainsi, en 2019, nous avons commencé un travail de réflexion et d'élaboration sur le projet de service (2020-2025). Ce travail s'est poursuivi en 2020 avec l'objectif de le finaliser pour fin 2020. Vu le contexte sanitaire, nous avons eu un délai pour le remettre en juin 2021. Nous avons fait le choix d'associer l'ensemble des professionnels du SEMO : secrétaire, travailleurs sociaux, psychologues, chef de service et directeur. Nous avons prévu d'organiser plusieurs temps de travail en collectif (grand groupe/petit groupe). Suite à l'évaluation interne, nous avons relevé des points d'amélioration :

- L'accompagnement éducatif des mesures
- Le déroulement administratif de la mesure
- L'organisation des temps de réunions
- L'organisation matérielle nécessaire à l'exercice de la mesure
- Le soutien technique aux équipes
- L'évaluation permanente du projet de service
- Les outils en matière de ressources humaines

En 2020, nous avons pu nous réunir qu'une seule fois, le 20 janvier au lieu des 5 séances prévues. Néanmoins, nous avons recentré ce travail d'élaboration par antenne et nous

serons en mesure de fournir un projet de service avec des précisions sur nos modes d'intervention.

L'activité

Evolution du nombre de journées

En 2020, 21 0779 journées ont été réalisées Ce qui représente une baisse de l'activité globale de 7,2% (16 478 journées de moins qu'en 2019).

90 633 journées ont été réalisées dans le cadre des mesures AED, soit une diminution de 10,5% (10 634 journées de moins qu'en 2019)

Concernant, les mesures AEMO, 12 0146 journées ont été réalisées, soit une diminution de 4,6% (5 844 journées de moins qu'en 2019).

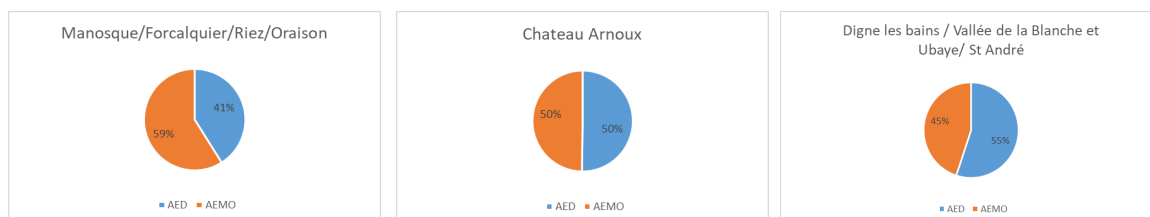
Nombre de journées par types de mesure et par secteurs

	AED			AEMO		
	Digne St André Barcelonnette	Château - Arnoux	Manosque Forcalquier	Digne St André Barcelonnette	Château -Arnoux	Manosque Forcalquier
Journée réalisées en 2019	33 210	23 287	44 770	38 599	21 934	65 457
Journée réalisées en 2020	27 902	22 356	40 375	26 993	24 555	62 405
Evolution	-15,9%	-3,9%	-9,8%	-30%	+11,9%	-4,6%

Le mouvement global par type d'activité

Les mesures en AED représentent 43,3% de l'activité, en termes de mouvement global pour 55,7% en AEMO.

Proportion du mouvement global par territoire :



Nous constatons, grâce à ces graphiques, que nos accompagnements sont plus importants dans le cadre judiciaire sur le secteur Sud (Manosque, Forcalquier/Riez/Oraison) que sur les autres territoires où le cadre de notre accompagnement est soit quasi équivalent sur le val de Durance (château Arnoux/Sisteron) et légèrement plus important dans le cadre administratif sur le territoire Nord-Est (Digne, vallée de l'Ubaye et Blanche, Vallée du Haut Var et du Haut Verdon). Précisons que dans la vallée du Haut Var et Haut Verdon, nous intervenons uniquement dans le cadre judiciaire.

Nombre de familles et nombre de jeunes par types de mesures et par secteurs

		2020	
		Nb de familles	Nb de jeunes
AED	Digne/St André/Barcelonnette	85	124
	Château-Arnoux	69	110
	Manosque/Forcalquier	127	191
TOTAL AED		281	425
AEMO	Digne/St André/Barcelonnette	89	152
	Château-Arnoux	68	111
	Manosque/Forcalquier	158	274
TOTAL AEMO		315	537
TOTAL GENERAL		596	962

Le cadre de nos interventions par territoire :

Sur le secteur Sud, 465 enfants ont été accompagnés en 2020, 191 en AED et 274 en AEMO.

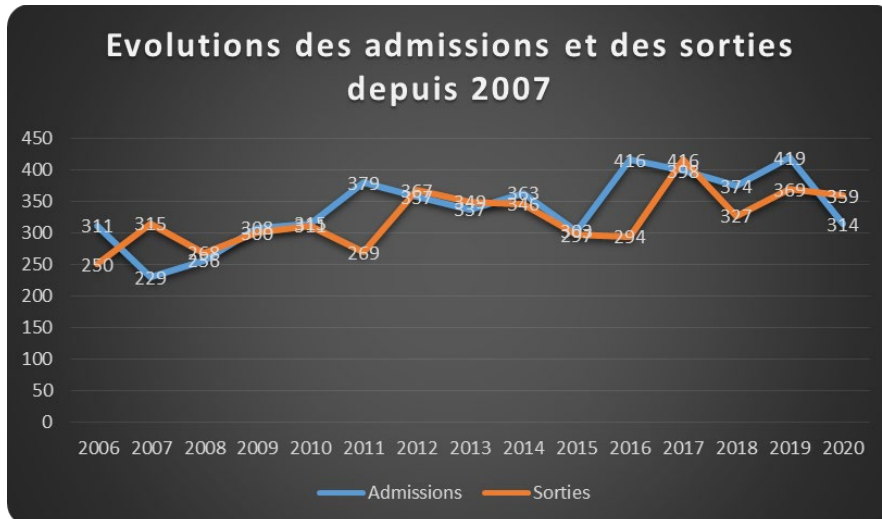
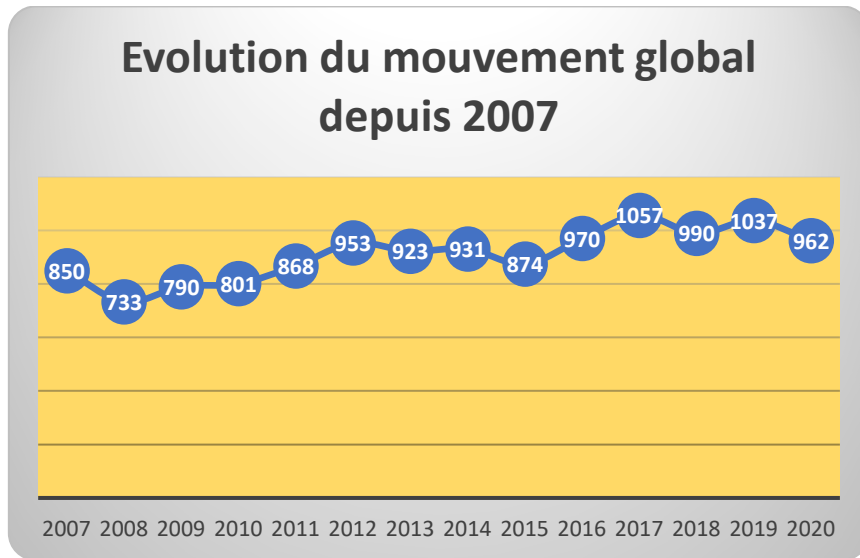
Sur le secteur Château Arnoux/Sisteron, 221 enfants ont été accompagnés en 2020, 110 en AED et 111 en AEMO.

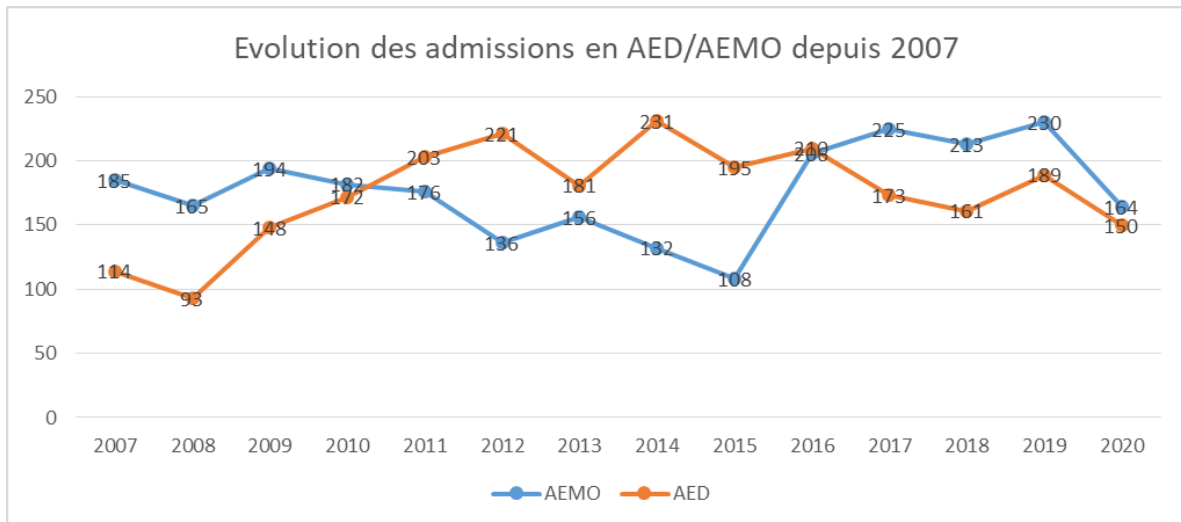
Sur le secteur Digne/Vallée de l'Ubaye et Blanche/ Vallée du Haut Var et Haut Verdon, 276 enfants ont été accompagné en 2020, 124 en AED et 152 en AEMO.

Evolution du mouvement global des effectifs depuis 2015

EFFECTIF GLOBAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mouvement global	874	970	1057	990	1037	962
Présents au 1er janvier	571	554	659	616	618	648
Présents au 31 décembre	577	676	641	663	668	603
ADMISSIONS	303	416	398	374	419	314
SORTIES	297	294	416	327	369	359

Evolution du mouvement global depuis 2007



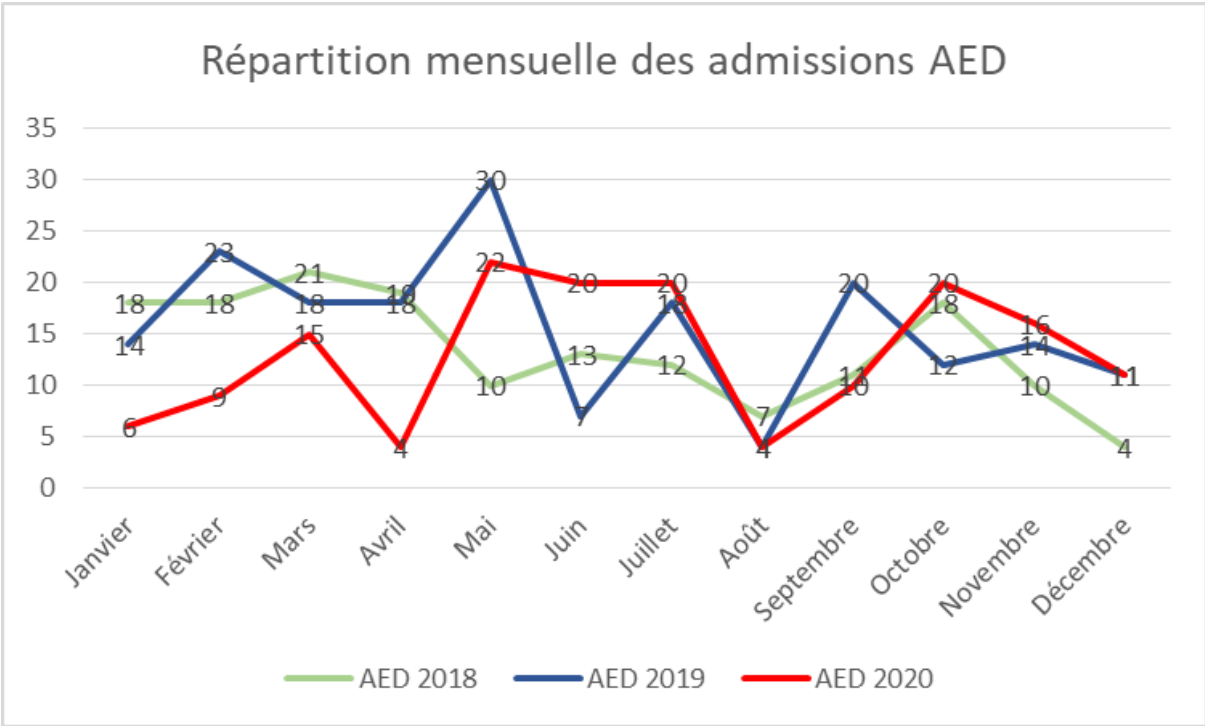
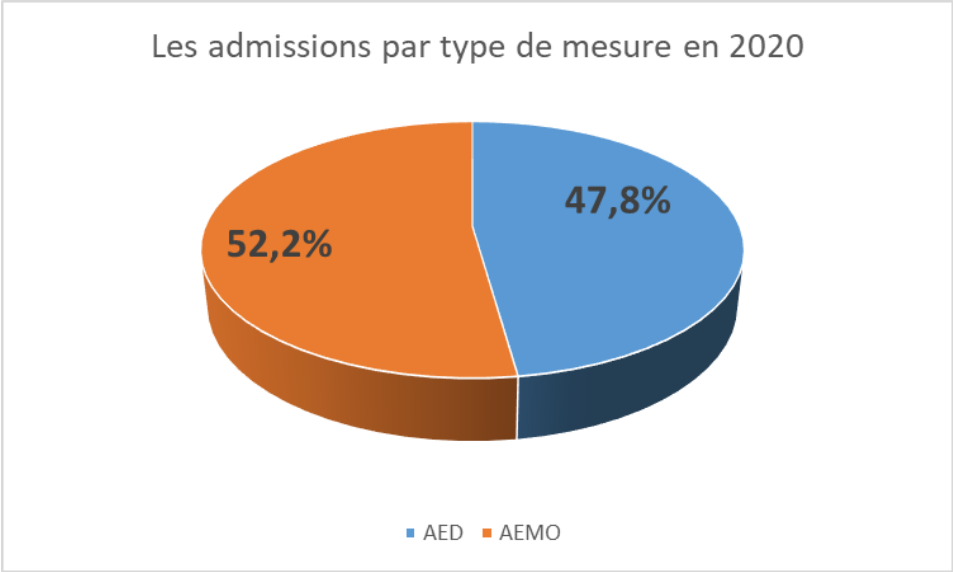


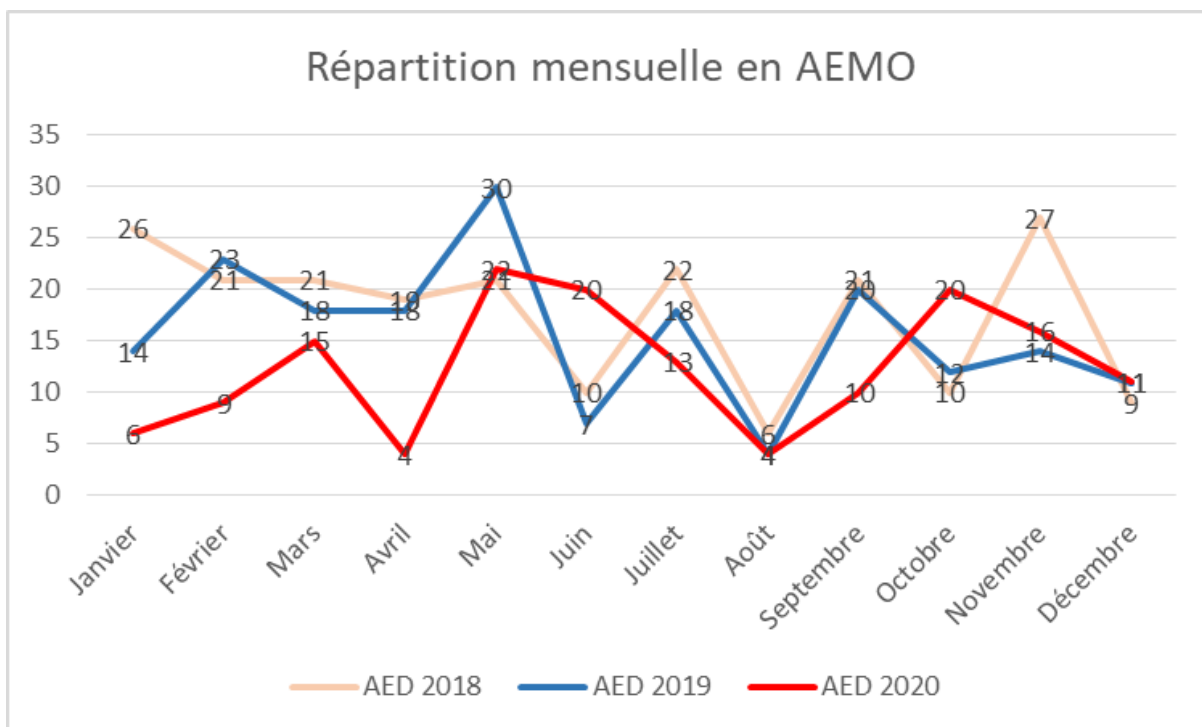
Depuis 2015, le nombre d'accompagnements du SEMO départemental semble se stabiliser autour de 1 000.

Depuis l'année 2017, nous constatons que les admissions dans le cadre judiciaire sont plus importantes qu'en administratif. En ce sens, la hausse des admissions en AEMO semble indiquer la nécessité d'une réponse judiciaire à des problématiques rencontrées.

Notons qu'en 2020, avec 6 215 journées réalisées, le nombre de journées des mesures AEMO dans le cadre d'une délégation de compétence représentait 3 % de l'activité "judiciaire". En ce sens, nous sommes toujours sollicités par des tribunaux d'autres départements. Dans ces cas de figure, les enfants sont domiciliés chez l'un des parents et on nous demande d'intervenir chez l'autre parent sur des temps de vacances ou bien dans d'autres situations quand l'autre parent accueille, de façon permanente, l'autre partie de la fratrie.

Admission par type de mesure

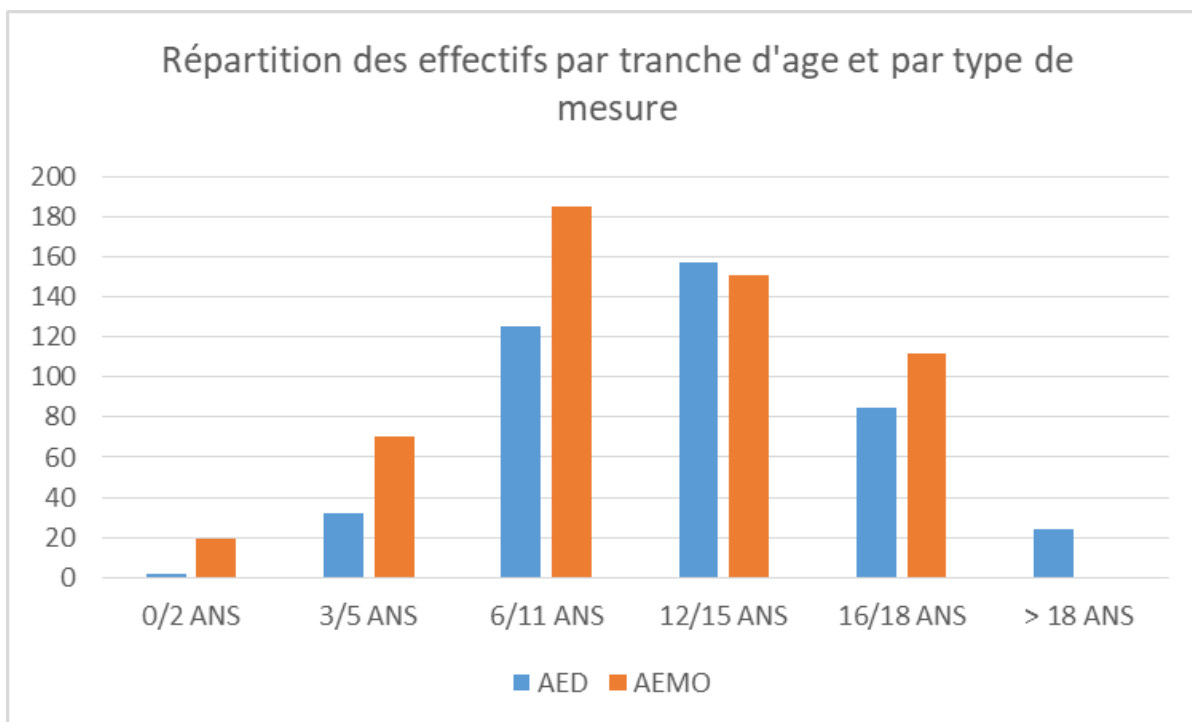




Les nouvelles mesures en 2020 :

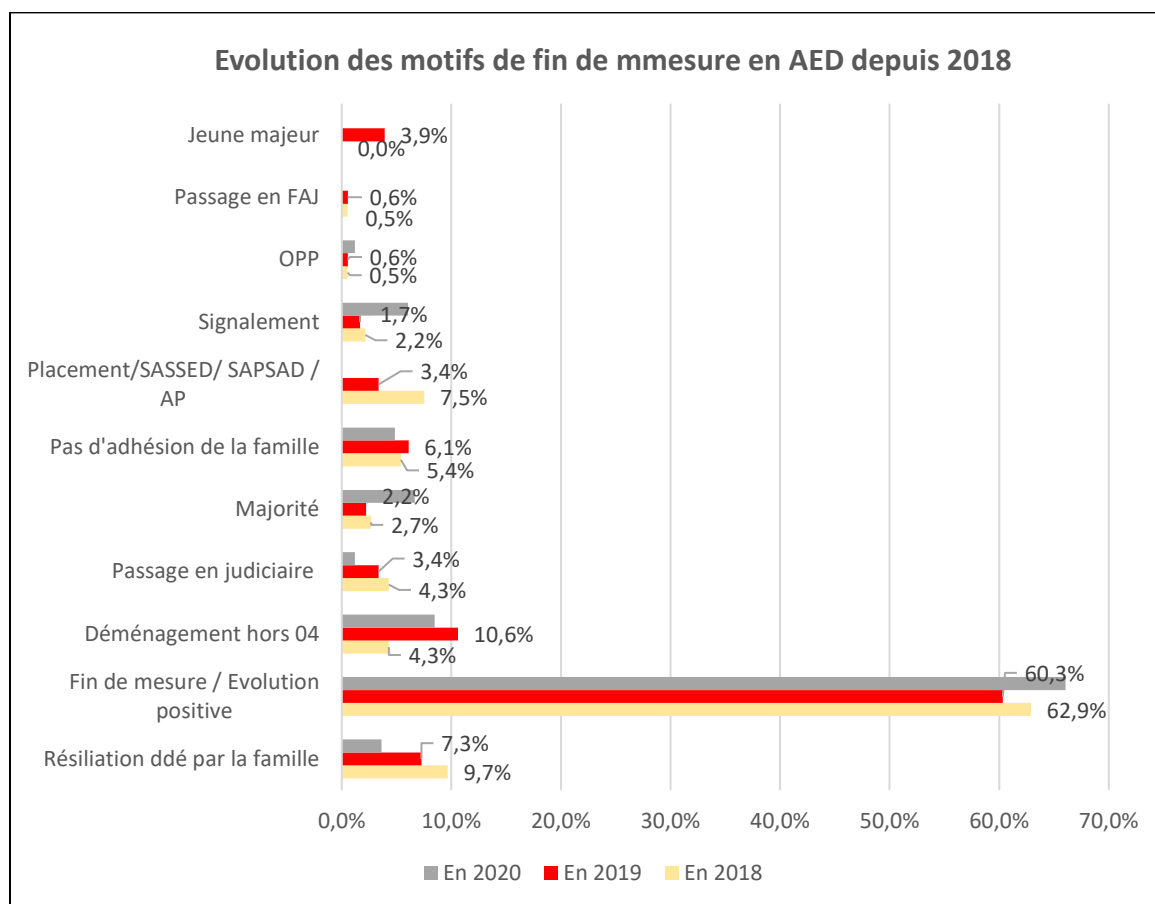
En 2020, 314 enfants ont été admis, 150 dans le cadre administratif (AED), 164 dans le cadre judiciaire (AEMO).

Les effectifs par âge, par genre et par secteur



Vers la fin de la mesure

L'AED

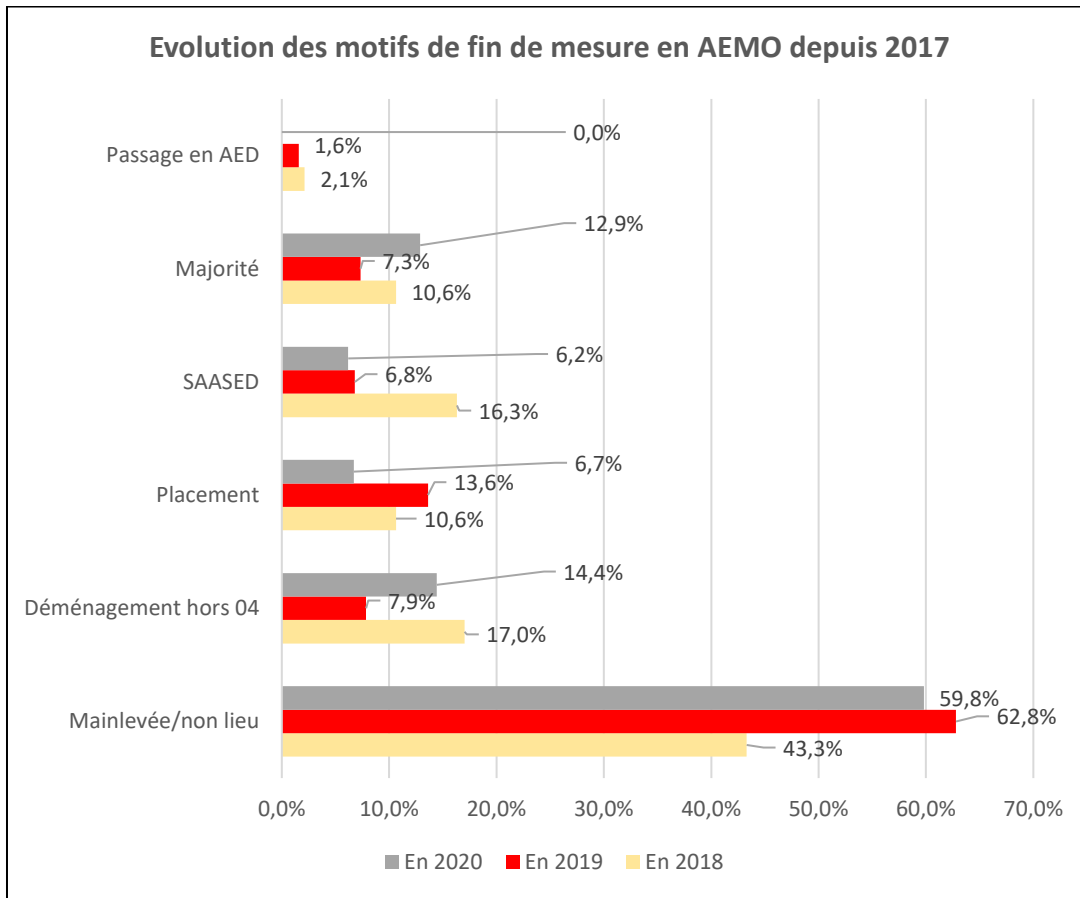


La fin d'une mesure pour une évolution positive de la situation reste le principal motif de l'arrêt d'une AED et représente plus de la moitié des sorties 60,3 %.

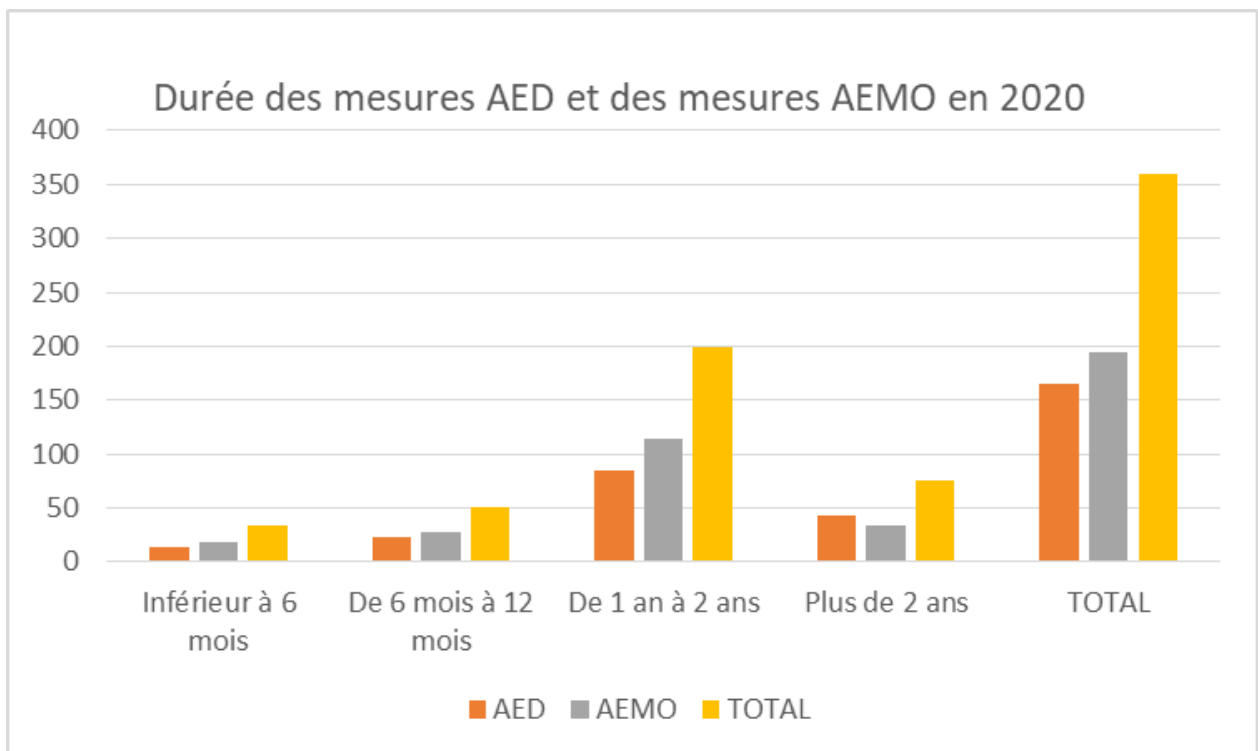
On note une augmentation sensible du passage en contrat jeune majeur, révélateur d'un lien de qualité entre le travailleur social et le jeune adulte en devenir et de la nécessité de poursuivre un accompagnement éducatif. En 2020 nous constatons également une augmentation, + 6 points, des arrêts de mesure pour cause de déménagement de la famille dans un autre département.

Aussi, on constate que le nombre d'arrêt de mesure pour une demande de placement (à la demande de la famille ou du SEMO), pour un signalement fait par le SEMO ou par le passage en judiciaire est en baisse.

L'AEMO



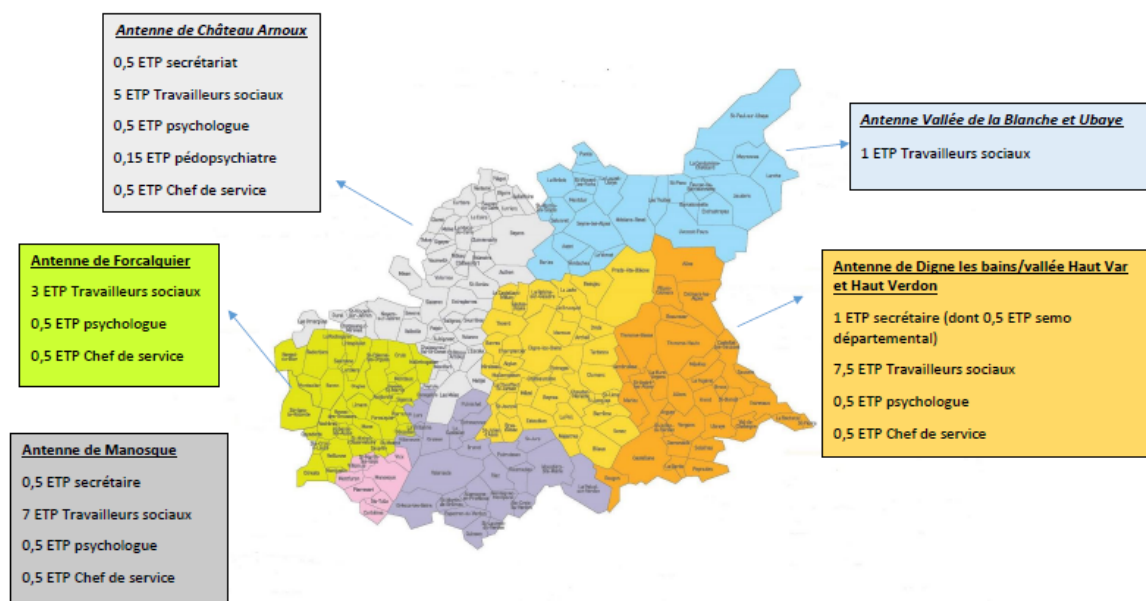
La fin d'une mesure dans le cadre judiciaire pour une évolution positive de la situation reste le motif principal de l'arrêt d'une AEMO.



Les modalités de notre intervention

Une équipe pluridisciplinaire

L'organisation de l'équipe du SEMO est basée sur 24 ETP de travailleurs sociaux en CDI et la possibilité d'embaucher des CDD pour absorber la suractivité ou remplacer les arrêts maladie. Les antennes de Digne-les-Bains, de Château Arnoux et de Manosque bénéficient d'un mi-temps de secrétariat et le SEMO départemental d'un mi-temps de secrétariat.



Comme l'explique le CNAEMO (Carrefour National de l'Assistance en Milieu Ouvert) : « L'action humaine est trop complexe à approcher pour se contenter d'un seul regard. C'est un postulat autant technique qu'éthique. La pluralité des approches et la diversité des regards, qui est en soi une posture clinique, doivent permettre le respect de la singularité des personnes et ainsi chercher des réponses adaptées et singulières dans différentes disciplines. C'est aussi en conjuguant les compétences pluri professionnelles que l'on prend conscience de la relativité de son seul point de vue, de sa pratique et que l'on réalise que la réalité complexe et mouvante des situations ne peut se satisfaire de traitements univoques et stéréotypés. C'est dans cette perspective que l'imprévisibilité des situations en milieu ouvert peut être appréhendée, dans l'interaction entre acteurs différenciés : interdisciplinarité. Cette approche interdisciplinaire doit, par l'échange des savoirs et des compétences dont celles de la famille, faire advenir une transdisciplinarité.

C'est à dire des savoirs partagés qui mettent en œuvre une langue commune constituée avec les familles... »¹

Et les projets collectifs...

Les contraintes imposées par la COVID 19 n'ont pas permis de maintenir les projets collectifs mais on ne les a pas pour autant oubliés. Un projet autour des jeux de société comme support à la relation et alternative aux écrans est en cours dans les services.

« Fais-les jouer. Si tu veux faire ton métier, fais-les jouer, jouer, jouer. »

Ferdinant Deligny, Graines de crapules, 1960

La répartition géographique des mesures

En 2020 le SEMO intervient dans **93 villes Alpes-de-Haute-Provence**.

Pour donner quelques images de cette réalité géographique qui impacte nos organisations :

- Pour l'antenne de Digne, nous avons accompagné 171 mesures à Digne, dans un rayon de quelques kilomètres et 6 mesures à Castellane a quelques 110 km et 2 heures environ aller/retour.
- Pour l'antenne de Château, nous avons accompagné 51 mesures à Sisteron, à quelques 25 km et à une ½ heure aller/retour. Et aussi, 7 mesures à Curbans, à quelques 100 km et 1 heure aller/retour.
- Pour l'antenne de Forcalquier, nous avons accompagné 49 mesures in situ, dans un rayon de quelques kilomètres. Mais aussi, 1 mesure à Revest du bion, à quelques 70 km aller/retour et à peu près 1h30 aller/ retour.
- Pour l'antenne de Manosque, nous avons accompagné 209 mesures intramuros, et aussi 9 mesures à Riez à 66 km aller/retour et 1h20 aller/retour.

Malgré un souci de rationaliser les trajets, il arrive bien souvent aux travailleurs sociaux de faire le trajet que pour une seule famille, il n'est pas toujours aisé de synchroniser l'emploi du temps de plusieurs familles et celui du travailleur social. Ajoutons à une visite à domicile, l'opportunité d'aller rencontrer l'école, l'antenne du centre médico-social de secteur, des lieux de soins, bref toutes sortes d'intervenants auprès de l'enfant voire de la fratrie. Selon les distances, il devient difficile d'être réactifs et de pouvoir se rendre disponible pour une famille lorsqu'il y a 2 heures de route.

Les travailleurs sociaux disposent d'un parc automobile d'une vingtaine de voitures réparties par secteur. L'optimisation de ce parc nécessite une gestion rigoureuse en

¹ <http://www.cnaemo.com/milieu-ouvert-equipe-reseau-partenariat.html>

termes d'anticipation et de logistique (comme le suivi de l'entretien des véhicules, organisation d'un roulement d'utilisation,...) de tous les salariés pour disposer d'un véhicule pour ces visites à domicile qu'elles soient à 15 km ou 150 km de l'antenne.

Il n'est pas rare non plus que nous accompagnons les familles isolées et parfois sans moyen de locomotion, pour se rendre à différents rendez-vous (sanitaires, sociaux, scolaires,...). C'est une façon aussi de faciliter l'accès à ces différents partenaires pour ces familles et souvent l'opportunité du travailleur social de créer du lien avec ces familles mais aussi de transformer, le temps du trajet, la voiture en un espace d'échange. En outre, la plupart des travailleurs sociaux sont équipés de téléphones portables pour faciliter le lien avec les familles et les partenaires et tenter d'être plus réactifs face aux sollicitations.

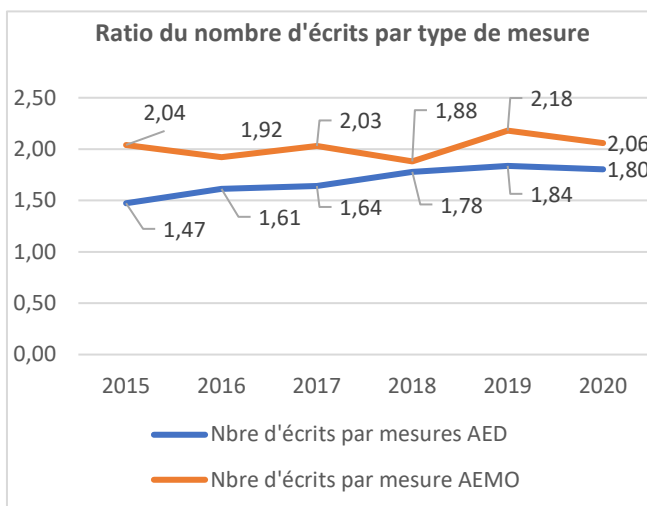
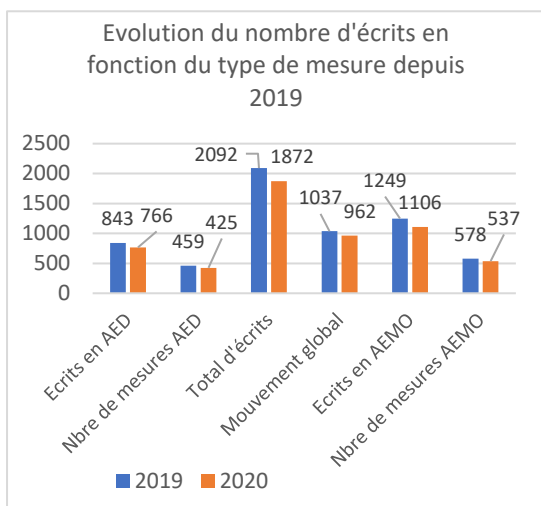
La question de la mobilité est essentielle pour ces usagers qui doivent accéder aux services dont ils ont besoin et qui sont souvent centralisés sur les centres urbains du département voire hors département. Il n'est pas rare d'accompagner des familles qui n'ont pas le permis et pour qui nous sommes un facilitateur d'accès aux droits communs.

Aussi, l'ADSEA 04 propose d'équiper de téléphones portables les travailleurs sociaux qui le souhaitent pour faciliter le lien avec les familles et les partenaires. Selon une procédure particulière, une famille ou un partenaire qui souhaite être en lien avec un travailleur social sera mis en lien avec le répondeur du service au cas où il ne peut décrocher.

Les écrits professionnels

L'écrit professionnel est une étape importante et indissociable de notre accompagnement. Il vient ponctuer tout le long de la mesure et rendre compte des événements de la vie du mineur et de sa famille. Cet outil de travail est un support de notre intervention, tout ce qui est écrit est dit à la famille et au mineur selon ses capacités. Ces écrits rendent compte aussi de notre travail, de ce que nous avons mis en place, des stratégies élaborées avec les parents, de l'évaluation de la situation en équipe pluridisciplinaire et des préconisations ... Ces écrits ont pour fonction de rendre compte et sont le support à la décision de l'autorité judiciaire et administrative.

Il est important de mettre en perspective le nombre des écrits en fonction de l'activité et de ses évolutions. **En 2020, 1872 écrits** ont été produits, **766 écrits pour 425 mesures AED** et **1 106 écrits pour 537 mesures AEMO**. En AED, cela correspond à 1,80 écrit par mesure exercée durant l'année, en AEMO c'est 2,06 écrits par mesure. En 2019, c'était 1,84 écrit par mesure en AED et 2,18 écrits par mesure en AEMO. Rappelons que dans le cadre de l'AED, 2 écrits sont envoyés, au minimum (le rapport intermédiaire et le rapport à échéance pour une première mesure), au Conseil Départemental et dans le cadre de l'AEMO, 1 écrit est envoyé au minimum (le rapport à échéance) au Juge des Enfants.



En bref, ce que nous voulons retenir en 2020

- En 2020, le SEMO a accompagné **962 mineurs** et jeunes majeurs, soit **596 familles** dans **93 villes** du département des Alpes de Haute Provence.
- Un projet de service en cours d'écriture
- **55,7 % du mouvement global** se fait dans le **cadre judiciaire** et **43,3 % en AED**.
- **1 872 écrits** ont été produits, **766 écrits pour 425 mesures AED** et **1 106 écrits pour 537 mesures AEMO**
- **59,8 % des mesures AEMO** et **60 % des mesures AED** ont pour **issue une évolution positive**.
- **6,7 % des mesures AEMO** ont pour **issu un placement** et **6,2 % en SASSED**.

Nous avons fait le choix cette année de ne pas proposer un comparatif avec les années précédentes : l'activité du service ayant, comme le reste du monde, dû s'adapter à la crise sanitaire et par conséquent adopter des modes d'actions inédits, cet exercice de comparaison nous semble cette année un peu vain et vide de sens. Chaque équipe a malgré tout évalué avec méthode et minutie les effets de l'activité des équipes dans cette période singulière. Nous pourrions dire, si nous étions pessimistes, que cette évaluation constitue l'an 0, à partir duquel seraient désormais évalués et mesurés les effets de nos nouvelles modalités d'actions... Mais nous sommes résolument optimistes, et nous préférons considérer cette année 2020 comme une exception ponctuelle, et non la nouvelle règle. Exception qui a poussé les équipes à se réorganiser, à innover et trouver des « astuces » ! Exception qui a également conduit les professionnels à encore plus de vigilance, tant cette crise est venue, pour certains jeunes, de manière insidieuse et invisible, accentuer les risques de marginalisation, d'isolement, d'exclusion ou de conduites à risque. Un point positif : cette situation a contraint chacun d'entre nous à changer ses habitudes, à sortir de ses certitudes... En marche forcée et à cadence accélérée, l'équipe de prévention n'a pas loupé cette occasion de se remettre en question, d'inventer de nouvelles formes d'action ; certaines disparaîtront dans le sillage de la crise, d'autres, jugées pertinentes, demeureront. Et c'est heureux !

Témoignages de cette adaptation, la forme nouvelle du présent rapport d'activité, qui revient sur les fondements de la prévention spécialisée (en cette période où le doute peut s'immiscer...), sur les principaux chiffres de l'activité et sur les perspectives pour 2021. Afin de concrétiser, d'humaniser et de localiser au plus près des territoires ce rapport, les deux équipes ont élaboré, comme chaque année, un bilan annexe dans lequel ils reviennent avec talent, humour et professionnalisme, sur les faits marquants de cette année en Prévention Spécialisée. Nous vous invitons vivement à les lire afin de vous faire une idée plus précise de cette action que nous considérons « essentielle » (de fait, la boutique est restée ouverte !), et de son impact sur les territoires d'intervention.

Parmi les événements notables en 2020, nous souhaitons également dire ici notre satisfaction d'avoir été mobiliser afin de participer en fin d'année, sur les deux territoires, à un comité de pilotage local qui sera suivi en début d'année 2021 par un comité de pilotage départemental, qui ne s'est plus réuni depuis 2015... Là encore, notre optimisme, et la conviction partagée avec notre autorité de contrôle et de tarification de l'impérieuse nécessité de faire vivre cette instance, nous conduisent à nous projeter avec enthousiasme en 2021 dans une temporalité jalonnée de ces temps indispensables, qui favorise la cohérence de nos actions avec nos missions, et rendent lisibles leur efficacité.

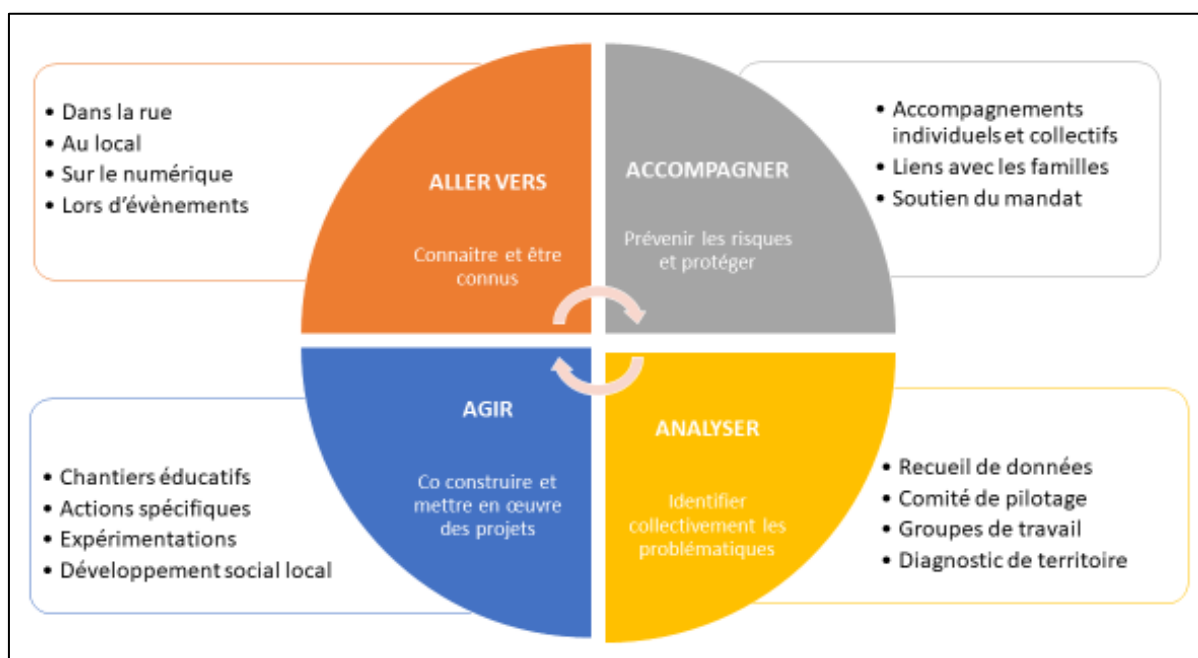
Jean-Baptiste Lozac'h et Pascal Fortin
Chefs de service éducatif du SEMO

The image features a white background with two teal-colored geometric shapes. One is a large triangle in the top-left corner, and the other is a smaller triangle in the bottom-right corner. The text is positioned in the white space between these shapes.

**Le service
de
prévention
spécialisée**

1. Un mode d'intervention innovant... Depuis plus de 70 ans !

La Prévention Spécialisée, conçue comme une intervention éducative et sociale au plus près de la jeunesse, par une présence « hors les murs » d'éducatrices et éducateurs spécialisés sur des espaces identifiés, et par des modalités d'actions propres visant à **aller vers** les jeunes et susciter leur adhésion et leur mobilisation dans un parcours d'accompagnement, a commencé à se structurer en France **à l'issue de la seconde guerre mondiale. L'Arrêté du 4 juillet 1972**, texte de référence, reconnaît et fixe les modes d'actions autour des principes fondateurs suivants : **l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat, la libre adhésion et la non-institutionnalisation des activités**. Ces principes visent à faciliter l'accroche avec des jeunes qui parfois sont en marge ou en rejet des modes d'accompagnements plus conventionnels, et à créer les conditions, grâce à ce lien, d'une évolution positive.



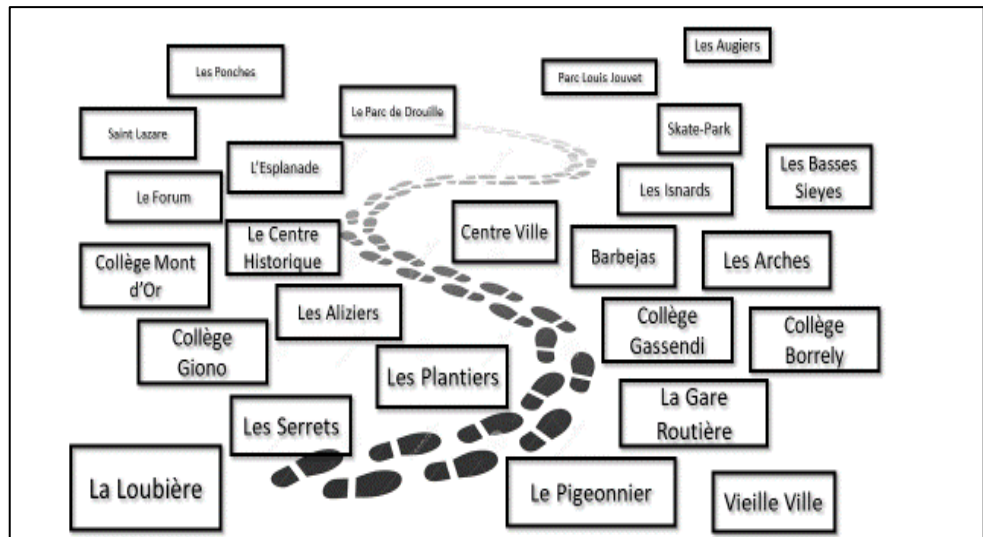
Ouvert depuis 1979 dans notre département, le service départemental de Prévention Spécialisée de l'ADSEA est composé de 2 équipes de 3 travailleurs sociaux, intervenants respectivement sur les communes de **Digne les Bains et de Manosque**. Ces équipes contribuent au quotidien, en lien avec les acteurs de ces deux territoires, à la mise en œuvre de la politique départementale de protection de l'enfance.

La Prévention Spécialisée est en effet, depuis les lois de décentralisation auxquelles ont succédé plusieurs lois sur la protection de l'enfance (2007, 2016) chaque fois plus explicite en la matière, une compétence des Conseils Départementaux.

2. Une présence unique dans l'espace public : le travail de rue

Parmi les modalités d'intervention de la Prévention Spécialisée, le **travail de rue** constitue LA spécificité par excellence. Cela est tellement vrai que cette pratique a donné son nom, dans le langage courant, à celui que l'on appelle « **l'éducateur de rue** » : le lieu de l'intervention (et non le bénéficiaire), dans cette dénomination *officieuse*, fait donc partie intégrante de la fonction. Ça n'est pas anodin ! Et ça en dit beaucoup sur la singularité du travail des éducatrices et éducateurs en Prévention Spécialisée qui, s'ils veulent remplir leur mission en milieu « grand ouvert », doivent garantir cette présence

inhabituelle d'adultes (qu'ils doivent rendre habituelle !) sur les espaces occupés par les jeunes, avec une intention précise et une attention



permanente. Cette intention (aller vers le public) et cette attention (permettant la prise d'information, préalable à l'action) sont les deux ingrédients de ce que nous appelons la présence sociale, dont le travail de rue est l'un des principaux modes. Ce travail, jour après jour, permet aux équipes de développer une connaissance du territoire, de ses usages et de ses usagers. De leur capacité à instaurer **une relation de confiance** avec les jeunes dépend en grande partie l'impact de leurs actions sur le long terme.

Un outil efficace, propre aux équipes de prévention : le chantier éducatif

Un donneur d'ordre - le plus souvent une collectivité ou un bailleur - qui définit un support de chantier, un groupe de jeunes volontaires pour s'engager dans la démarche, une association intermédiaire qui sensibilise et emploie les jeunes : voilà les ingrédients nécessaires à l'équipe de prévention pour construire et coordonner un projet de chantier éducatif. Parmi les actions spécifiques qu'un service de prévention spécialisée peut



développer, les chantiers éducatifs occupent en effet une place de choix, si l'on en croit l'évaluation qu'en font tous les acteurs que de tels projets rassemblent. L'intérêt et l'impact d'un tel projet, unanimement reconnu, se mesure à plusieurs niveaux : **sur les jeunes, individuellement** (apprentissage, épanouissement, responsabilisation, rupture de l'isolement, renforcement de la relation éducative...), **sur le groupe** (socialisation, évolution positive de la dynamique...), **sur la famille** (évolution du positionnement du jeune dans sa famille, amélioration du lien, contact avec les parents), **sur le territoire** (contribution à la cohésion sociale, lien intergénérationnel, relation avec les institutions...) et **sur le**

partenariat (meilleures connaissance réciproque, partage des constats et construction cohérente, ...). Il permet souvent, grâce à l'expérience positive partagée, de nouer un lien fort entre le jeune et l'éducateur qui se prolonge bien au-delà du chantier. C'est également toujours l'occasion de rencontres avec des techniciens et des riverains, favorisant ainsi l'atténuation de stéréotypes réciproques.

Un nouvel espace à investir : l'espace numérique

Soucieux d'être présents et identifiés dans les espaces où peuvent se manifester des comportements à risques, la question d'une présence éducative sur les réseaux sociaux se pose depuis plusieurs années. La préoccupation des professionnels augmente de manière proportionnelle à l'augmentation du nombre de réseaux sociaux et des problématiques liées à leurs usages, associé au sentiment d'avoir toujours « un train de retard » sur les pratiques des



jeunes en la matière. C'est donc naturellement que l'ADSEA a répondu il y a 3 ans à la sollicitation de la CAF et de la DDCSPP pour lancer et coordonner le dispositif « Promeneurs du net » qui vise à favoriser les interactions sur la toile entre les jeunes et des professionnels de la jeunesse et à limiter les conduites à risques. Le confinement de mars 2020 a donné un coup d'accélérateur à notre volonté d'augmenter notre présence

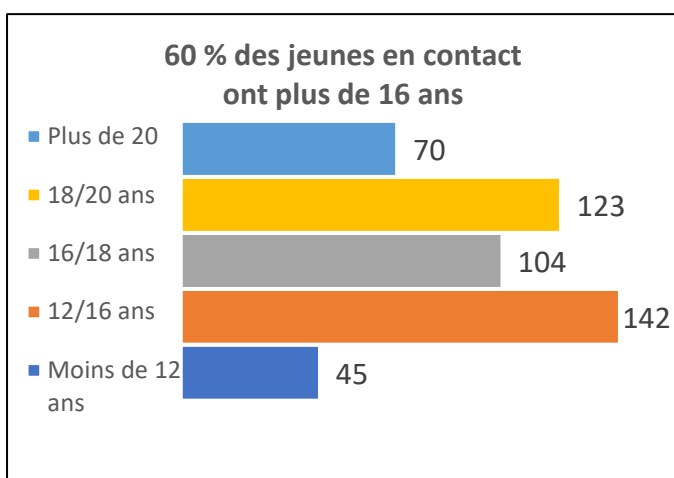
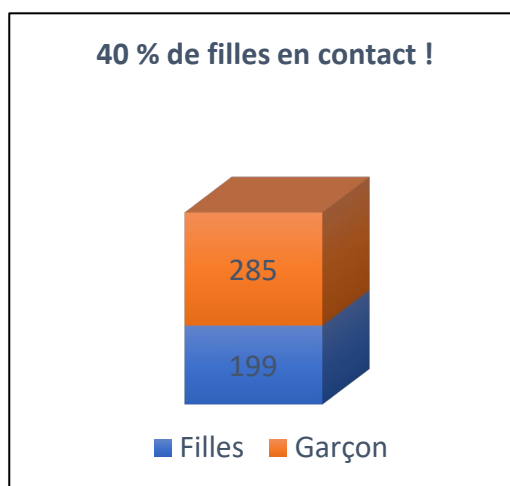


sur la « rue numérique », les réseaux devenant brutalement le seul espace permettant de garder le lien avec notre public. Cet espace fait désormais partie intégrante du décor pour les équipes qui ont « fabriqué » de nouvelles pratiques pour exister dans cette espace, susciter des interactions, créer de nouveau contacts, développer des projets, et initier des accompagnements éducatifs.

1 Quelques chiffres...

Près de **500 jeunes** entre 10 et 20 ans ont été en contact avec le service en 2020, dans le cadre du travail de rue, d'une action collective (sortie, chantier éducatif, actions sur un territoire...), d'un accompagnement individuel plus formalisé ou d'une réponse ponctuelle à une sollicitation spontanée.

55 jeunes ont participé ces 3 dernières années aux



18 chantiers éducatifs mis en œuvre et encadrés par les 2 équipes.

300 heures en moyenne de travail de rue en 2020 sur chaque commune, malgré les conditions exceptionnelles, pour continuer à aller vers les jeunes dans des lieux

ciblés tels que la Gare routière, les Serrets, les Aliziers ou la Loubiere à Manosque, le Centre Ancien, le Gambetta, le Pigeonnier, les Basses Sieyes ou les Augiers à Digne. Les abords des collèges sont également des lieux privilégiés de présence sociale.

254 jeunes ont bénéficié d'une Aide Educative Ponctuelle

81 jeunes ont formalisé un Projet Educatif Individualisé

1 séjour et 8 sorties ont pu être organisés

1 chantier éducatif a été reporté

Des animations de rue durant l'été ont été réalisées

La présence sur les réseaux sociaux a été renforcée

Un axe prioritaire pour 2021 : lutter contre le décrochage scolaire

Parmi les problématiques qui éveillent notre vigilance, la question du risque de décrochage scolaire est devenue l'année dernière centrale. L'augmentation des demandes de scolarisation à domicile pour éviter d'éventuelles contaminations et la distance prise durant le confinement par certains collégiens ou lycéens avec leur établissement ont accentué ce risque. La crise sanitaire touche par ailleurs particulièrement le moral des jeunes, pour qui la limitation des relations sociale à cette période de construction de leur identité, notamment dans le groupe, peut avoir des conséquences dramatiques. Dans ce contexte, un des axes de travail prioritaire sera en 2021 la contribution à limiter les effets de cette crise sur la mobilisation des jeunes dans leur scolarité. Des liens avec les différents niveaux de l'Education Nationale seront renforcer dans cet objectif à travers des projets et des partenariats innovants. Notre présence sur les réseaux et les actions menées sur cet espace poursuivront également cet objectif, en privilégiant chaque fois que cela est possible la rencontre physique. Les chantiers éducatifs favoriseront la remobilisation de celles ou ceux qui se retrouvent sans solution en vue de susciter l'accroche sur un dispositif d'insertion professionnel. Enfin, le travail de rue, et la présence sociale en générale, seront également pensés pour limiter les risques de décrochages scolaires, en lien avec tous les partenaires qui œuvrent en ce sens.

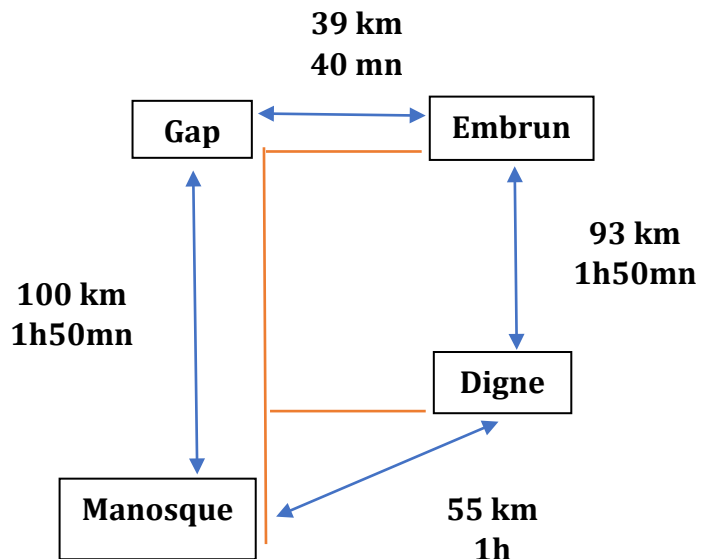
François Bouyala,
Chef de service prévention spécialisée

The image features a white background with two teal-colored geometric shapes. One is a large triangle in the top-left corner, and the other is a smaller triangle in the bottom-right corner. The text is positioned in the white space between these shapes.

**Le service
de
médiation
socio-
éducative**

Les deux équipes mobiles de l'ADSEA 04, dont l'action s'articule au quotidien avec celle des équipes d'apprentis, interviennent prioritairement aux abords de 6 lycées situés à Manosque (2 lycées), à Digne les Bains (1 lycée), à Gap (2 lycées) et à Embrun (1 lycée). L'organisation mise en place permet de concilier les objectifs du cahier des charges et les contraintes géographiques qui caractérisent notre territoire. Rattachées chacune à un département, elles couvrent un périmètre important et parcourent en moyenne 200 km par semaine.

La pérennisation, la régularité de la présence et une plus grande structuration du service ont permis progressivement d'amplifier la connaissance et la reconnaissance du dispositif par les lycées, au-delà des seuls lycées couverts par le marché. Aujourd'hui, la coopération des équipes mobiles, des apprentis et des 2 coordonnateurs permet



une présence sur la quasi-totalité des lycées des deux départements alpins, exception faite des lycées de Barcelonnette et de Briançon.

Nous constatons également une meilleure connaissance du public. Les jeunes lycéens connaissent désormais le dispositif et le nombre de jeunes connus par les équipes est en constante augmentation. Notre présence en début d'année scolaire sur des temps stratégiques définit avec les équipes des lycées contribue à cette meilleure connaissance réciproque ; les échanges d'informations entre lycéens participent aussi à nous faire mieux connaître. Le réseau partenarial s'est également étoffé, que ce soit dans le cadre de partenariats formalisés (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance-CLSPD-, **Groupe de prévention du décrochage scolaire-** GPDS-, Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté-CESC-...), d'un lien plus informel mais non moins essentiel autour de projets partagés ou de rencontres inter services.

Notre service a été, comme toutes les organisations, contraint de ralentir significativement son activité durant la période du confinement. Les équipes sont restées mobilisées et nous avons tenté d'entretenir le lien avec les lycées et certains lycéens. Des actions innovantes ont été proposées à la réouverture des lycées pour renouer le contact. Certaines d'entre elles seront conservées et renouvelées l'année prochaine.

1. Cadre d'intervention de la médiation socio-éducative...

... Dans les Alpes-de-Haute-Provence :

Le service de médiation intervient sur sept lycées du département des Alpes-de-Haute-Provence. L'équipe est composée d'un chef de service, d'un coordinateur, d'une secrétaire et de 10 médiateurs. Les médiateurs sont répartis sur deux secteurs : 4 apprentis moniteurs éducateurs sur le secteur de Digne-les-Bains, 4 apprentis moniteurs éducateurs sur le secteur de Manosque, l'équipe mobile de deux médiateurs diplômés moniteur éducateur couvre Manosque et Digne.

Pour mener à bien ses missions le service est doté de 3 véhicules, 6 téléphones, et 4 ordinateurs. Les médiateurs peuvent se retrouver sur chaque secteur dans des locaux dédiés.

L'organisation du service prend en compte les temps de présence sociale devant les lycées, les réunions institutionnelles et partenariales, et les temps de recueil d'information et d'écrits professionnels.

La couverture des temps forts s'est faite en fonction des horaires d'entrées et de sorties des élèves, de l'importance des flux, de l'ambiance mesurée (modification possible des horaires), des indications et souhaits des établissements (arrivée et départ des internes, périodes de stages, événement internes ou externes). Nous avons donc construit des plannings d'un cycle de 4 semaines différenciées qui permettaient sur une période d'un mois d'être présents sur chaque lycée de 7h30 à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Sur Digne comme sur Manosque, 1 fois par cycle, l'équipe mobile effectuait des temps de présence sociale le mercredi après-midi dans les lieux de rencontres repérés par nos partenaires et nous-même.

... Et dans les Hautes-Alpes :

L'équipe de médiation du 05 se situe à Gap. Elle est composée de :

- Deux médiateurs possédant le Diplôme de Moniteur-Educateur
- D'une coordinatrice, Éducatrice Spécialisée de formation et de diplôme
- D'un chef de service
- De 4 médiateurs en apprentissage qui effectuent la formation en alternance de Moniteur-Éducateur à l'IRTS.

Le service de médiation a ses locaux à Gap en plein centre-ville et équidistant des différents lycées couverts. Le Lycée des Métiers de Alpes et Durance se situe à environ 38 km du local.

Le service s'est doté de deux véhicules légers permettant une mobilité quotidienne des médiateurs, mais également d'un véhicule utilitaire destiné à être aménagé en bureau itinérant. Ce véhicule permettra aux médiateurs, notamment l'hiver lorsqu'ils sont positionnés à Embrun, de pouvoir compléter la présence sociale par un travail administratif dans des conditions satisfaisantes. Nous avons également l'ambition d'en

faire « un lieu » convivial, favorisant la rencontre avec les lycéens. L'idée est également de le rendre visible de loin. Un projet avec des lycéens et un gaffeur est actuellement en cours.

L'équipe mobile dispose également d'un ordinateur portable et d'un téléphone mobile avec connexion internet afin de faciliter les échanges tant avec les partenaires que le service.

Afin d'être repéré par les lycéens, les médiateurs ont une tenue identifiable par un flochage, des T-shirts ou des blousons selon les saisons.

Lors des temps de présence aux abords des lycées, les médiateurs utilisent l'outil de recueil de données Eva Soft. Les données de ce logiciel nous permettent de faire des statistiques concernant les interactions avec le public lycéen et les actes posés.

Les médiateurs interviennent en binômes aux abords de chaque lycée sur des temps repérés, au minimum 4 fois par semaine :

le matin	pause méridienne	l'après-midi
entre 7h45 et 8h15	11h30 et 12h30	13h et 13h30
pause récréation		pause récréation
		sortie de 17h ou 18h

Jusqu'à présent le planning était élaboré annuellement sur un roulement de 4 semaine différent afin de couvrir sur un mois un maximum de temps forts, en variant les plages de présences.

Nous avons abordé avec les équipes éducatives la nécessité d'être présents et en soutien sur certains jours ou périodes importantes. C'est pourquoi, cette année encore, les médiateurs sont intervenus quelques fois les mercredis après-midi, afin de pouvoir rencontrer les internes notamment, et ainsi faire évoluer notre intervention pour des éventuelles actions en liens avec des difficultés constatées (consommation de stupéfiants essentiellement). Les temps de récréations ont été rapidement identifiés comme des temps forts par l'ensemble des chefs d'établissements.

Lors du dernier bilan, les proviseurs et leurs équipes nous ont fait part de "temps libre" durant lesquels un grand nombre de lycéens ne serait pas pris en charge par les équipes éducatives et pédagogiques et donc susceptibles d'évoluer aux abords des lycées et plus particulièrement dans des secteurs qui peuvent engendrer des difficultés avec des habitants des quartiers environnants. C'est pour nous également l'opportunité d'envisager la mise en place d'actions en lien avec les problématiques repérées.

2. Les caractéristiques du public et les problématiques rencontrées...

... dans les Alpes-de-Haute-Provence :

Nous intervenons aux abords du Lycée professionnel Beau De Rochas (BDR) à Digne-les-Bains, du Lycée technologique Les Iscles (LI) et du Lycée des Métiers Martin Bret (MB) à Manosque. Nous avons pu constater que le public rencontré peut varier d'un lycée à un autre en fonction de différents critères.

Pour exemple, la majorité des élèves du BDR sont issus des zones rurales, ce qui explique le nombre d'élèves internes plus important que sur le pays Manosquin où le nombre d'élèves internes est relativement bas.

Cet état de fait induit une présence d'élèves important aux abords du lycée après 17h (fin de cours de la journée) et les mercredis après-midi. La plupart des jeunes vont au centre-ville, à la gare routière et peu restent devant le lycée ou dans les rues adjacentes à la rue principale devant le lycée.

Ces élèves se divisent en petits groupes d'amis qui viennent de même village ou même collège. On les identifie toujours ensemble en cas de conflit ou de consommation de cannabis.

En ce qui concerne Manosque, la plupart des élèves sont originaire de la ville ou des communes alentours, Il y a donc moins de monde à l'internat. Ils effectuent le trajet pour l'école ensemble à pied ou en bus, ils se connaissent déjà bien par ailleurs (souvent même quartier). Dès la fin de cours (midi, soir ou un autre moment de la journée), ils se dirigent soit vers la gare routière pour se retrouver entre copains même sans vouloir prendre un car, soit vers les autres établissements et peu, cette année, vers le parc de Drouille.

Ces rassemblements massifs favorisent parfois des tensions qui peuvent aller jusqu'à l'affrontement physique, mais aussi de la consommation en groupe et d'autres problématiques rencontrées (harcèlement, incivilité ...)

Sur les deux territoires, nous observons une utilisation très importante des réseaux sociaux, phénomène souvent à l'origine de conflits, conflits qui peuvent être parfois eux-mêmes filmés en direct et diffusés en temps réel !

Plusieurs interventions sur des conflits résultant de ces pratiques nous permettent de dire que la rumeur y est très présente.

Un phénomène relevé à Digne en lien avec la configuration géographique (lycée des métiers et lycée d'enseignement général l'un en face de l'autre) est l'absence de brassage malgré le partage des espaces de pauses, de l'internat et de de la cantine. Les idées reçues et les préjugés de différence sociale entre l'enseignement pro et générale en sont peut-être une des causes.

Enfin, les lycéens originaires des zones rurales sont moins méfiants et se confient facilement à nous, les liens se créent rapidement. La recherche de liens dans les premières semaines après la rentrée dans un nouvel univers est sans doute une des explications. Il

semble également qu'ils ont moins de représentations négatives à priori sur le rôle des médiateurs. Ces élèves viennent à notre rencontre de leur bon gré et n'hésitent pas à libérer la parole sur leurs problèmes, tant scolaires que sociaux. Certaines paroles ont fait par ailleurs l'objet d'informations préoccupantes en lien avec le Service Social en faveur des Elèves.

nombre de jeunes ACTES (2) touchés									
	F	M	Mixte	Nbre total d'actes	Projets collectifs	Gestion des conflits	Prévention des conduites à risques	Orienta tion inform ation	Accompagnem ent éducatif
Global	340	520	758	163	20	56	79	7	10
Beau de Rochas	102	115	357	45	6	18	19	1	3
Martin Bret	128	219	251	52	8	29	10	5	5
les Iscles	110	186	150	66	6	9	40	1	2

Nous avons retenu 3 problématiques saillantes repérées sur le 04 :

Le voisinage

Pour ce bilan de fin d'année, nous aimerions mettre en avant la thématique du voisinage. Cela englobe plusieurs problématiques récurrentes aux abords des lycées (incivilité, consommation de stupéfiants et tabac, trafic). Les deux lycées manosquins sont situés en ville, proches de la gare routière et sont entourés de résidences privées, commerces et cabinets médicaux. Pendant les temps libres, certains groupes d'élèves occupent les ruelles, impasses et cages d'escaliers des résidences privées, copropriétés, cabinets médicaux et commerces.

La présence d'élèves dans ces endroits crée des tensions avec le voisinage qui se sent dérangé dans sa tranquillité, voire insécurisé.

Les habitants, commerçants et professionnels de santé sont venus à notre rencontre pour nous rapporter les actes d'incivilité dont ils se disent victimes : déchets laissés sur place, crachats, consommation de cigarettes dans les cages d'escaliers ou cours privées, écoute de musique avec un volume sonore fort, gêne de la circulation, jeux de ballon sur les façades. Nous avons pu observer ces faits et nous soupçonnons également un trafic de stupéfiants.

Nous avons donc adapté notre présence sociale aux abords des lycées afin d'être présents sur ces espaces. Notre action consiste à faire de la médiation entre les lycéens d'un côté et le voisinage de l'autre. Nous accueillons les personnes venant se plaindre des incivilités et restons à l'écoute de leurs attentes et besoins.

En ce qui concerne les lycéens, nous allons vers eux pour faire des rappels à la loi et les sensibiliser sur ce que la gêne de leur présence procure aux habitants. Nous leur demandons de ramasser leurs déchets, d'arrêter leur musique, de libérer l'accès aux

cabinets médicaux. Nous leur demandons aussi de ne pas rester proche des propriétés privées et commerces et de ne pas fumer dans les cages d'escalier.

Afin de mesurer notre action et s'assurer d'une amélioration ou pas, nous allons régulièrement à la rencontre des commerçants.

Pour l'année 2020-2021, nous envisageons d'être plus vigilants dès le début de l'année et nous souhaitons coopérer davantage avec les lycées pour dissuader les élèves d'occuper ces lieux privés.

Dès le début de l'année, nous envisageons une campagne de sensibilisation pour améliorer la cohabitation entre les différents acteurs. Un tel projet sera à mettre en place en collaboration avec les établissements scolaires.

La violence

Nous avons observé une augmentation de la violence physique et verbale aux abords des lycées. On comptabilise 4 regroupements de plus de 30 jeunes et des bagarres récurrentes toutes les semaines. Les points de départ des tensions sont bénins à côté de l'ampleur des bagarres.

Nous avons pu échanger avec les professionnels des établissements (chefs d'établissements, infirmières, vie scolaire) qui eux aussi sont inquiets de cette violence qui persiste. Nous avons pu constater que certains jeunes ne respectent pas l'autorité des adultes présents en amont des bagarres et pendant les bagarres.

Depuis quelques temps nous observons beaucoup de spectateurs et de regroupements lors de ces violences. Les regroupements sont facilités par les réseaux sociaux ou les jeunes s'échangent toutes les informations. Certains profitent de ses réseaux sociaux pour filmer les bagarres et ensuite les publier pour « créer le buzz ».

Lorsqu'il y a conflit nous essayons de faire tiers pour que le dialogue s'instaure et que les protagonistes trouvent un terrain d'entente. Si lorsque nous arrivons la discussion n'est plus possible nous intervenons physiquement. En règle générale, ils sont fermés au dialogue après une bagarre, mais nous les invitons quand même à s'exprimer sur les raisons de cette opposition. Lorsque cela est possible, nous reprenons avec les protagonistes dans un temps différé.

Par ailleurs nous savons qu'il peut y avoir une suite et nous restons vigilants en nous assurant que le conflit ne se déplace pas. Nous faisons un lien avec la vie scolaire sur ces événements afin qu'il y ait une continuité dans la réponse et dans la vigilance.

Les nouveaux genres

Nous avons pu remarquer dans les lycées généraux et professionnels, qu'un nombre croissant de jeunes avaient un esprit ouvert sur l'homosexualité, la bisexualité et la pluralité amoureuse. Un phénomène nouveau d'identité sexuelle (transgenre et transsexuel) s'est développé au sein des établissements scolaires ces dernières années.

Rappelons qu'une personne transgenre adopte l'apparence et le mode de vie d'un sexe différent de celui de sa naissance. Qu'elle soit née homme ou femme, la personne

transgenre modifie voire rejette son identité sexuelle d'origine. Le sexe inscrit sur son état civil ne correspond pas à l'apparence qu'il ou elle renvoie. Le transgenre présente un transsexualisme sans forcément passer par la chirurgie pour changer de sexe.

Or, essentiellement sur Digne, nous avons identifié quelques cas de transgenrisme qui suscitent des réactions diverses. Selon les personnes et l'entourage familiale, ce choix (souvent affiché) peut ne pas être accepté. Nous même dans les premiers temps étions « désemparés » face aux discriminations observées, car nous ne maîtrisions pas les notions de transgenrisme et transphobie.

Après quelques recherches sitographiques, nous étions plus à même de réagir correctement lors de propos déplacés, d'insultes, d'agressivité physique. Nous sommes maintenant plus vigilants sur ces situations car les conséquences de cette transphobie sont lourdes. Ces violences suscitent en effet stress, malaise scolaire et existentiel, qui peuvent se traduire par des crises d'angoisse, la perte du sommeil et de l'appétit, des comportements à risque (consommation de drogues et d'alcool, pratiques sexuelles à risque). Ce mal être peut également entraîner un fort absentéisme (stratégie d'évitement des situations/lieux anxiogènes) pouvant aller pour les élèves jusqu'au décrochage scolaire.

3. Les caractéristiques du public et les problématiques rencontrées...

... dans les Hautes-Alpes :

Les lycées couverts par le service de Médiation des Hautes-Alpes accueillent environ 1 000 élèves répartis sur le Lycée des Métiers Sévigné et le Lycée Professionnel Paul Héraud à Gap, et le Lycée des Métiers Alpes et Durance à Embrun.

Le partenariat avec les lycées se renforce progressivement. De ce fait, les proviseurs nous ont permis d'intervenir dès l'arrivée des nouveaux élèves des établissements mais également auprès des professeurs et personnels des établissements, lors des journées de pré-rentree et journées d'accueil des nouveaux élèves. Nous constatons une évolution notable des rencontres avec les élèves sans pour autant encore cette année avoir un chiffre exact du nombre de jeunes que nous connaissons et surtout qui connaissent le service. Une évolution de notre outil de recueil des données devrait nous permettre, au-delà du décompte des actes posés, de connaître précisément le nombre de nouveaux jeunes rencontrés par les équipes tout au long de l'année scolaire.

Lycées	Nombre de jeunes touchés			ACTES (2)					
	F	M	Mixte	Nbre total d'actes	Projets collectifs	Gestion des conflits	Prévention des conduites à risques	Orientati on informati on	Accompa gnement éducatif
Global	97	33	385	169	10	6	62	89	2
Paul Héraud	10	20	15	32	3	1	25	1	2
Alpes et Durance	5	64	46	39	3	3	23	10	
Sévigné	82	68	324	98	4	2	14	78	

Nous pouvons constater que les lycéens masculins sont en plus grand nombre dans les établissements couverts, bien que le nombre d'élèves féminines augmente régulièrement au sein des établissements professionnels jusqu'alors fréquentés par un public plutôt masculin. Nous observons une adaptation des filières et des établissements pour l'accueil d'un public mixte.

Lycée des métiers Alpes et Durance :

Cet établissement a une capacité d'accueil de plus de 200 élèves et dispose d'une centaine de places à l'internat. Il prépare les jeunes à l'obtention de CAP, BAC Pro et BTS.

Les élèves viennent de toute la France pour apprendre le métier du bois (menuiserie-agencement, construction en bois), le métier de l'électricité et le monitorat de ski. C'est un public majoritairement masculin et sportif.

Caractéristiques identifiées et réponses apportées :

Consommation de tabac et produits stupéfiants :

Nous observons parmi ces jeunes une consommation de tabac et de cannabis, et ceci tout au long de la journée.

L'année dernière les jeunes fumaient en notre présence, ce qui nous permettait d'échanger avec eux sur la problématique. Cependant, cette année, ils s'isolent dans les voitures de leur collègue pour fumer à l'abri des regards.

Cette situation nous oblige à nous adapter afin de les aborder dans cet espace particulier sans les heurter en intervenant dans ce lieu d'intimité qu'ils se sont créé. Mais notre présence reste communicante et quelque peu dissuasive. Il s'agit en effet d'exprimer le message que nous souhaitons délivrer, sans risque de rompre le lien.

Certains lycéens échangent librement avec nous sur leur consommation. Nous tentons d'éviter les discours moralisateurs et nous préférons les questionner sur leur consommation qui pourrait impacter sur leur parcours scolaire : risques liés à la pratique

du sport, utilisation d'outils en atelier, conduite routière (de nombreux jeunes se préparent pour le permis de conduire).

Nous avons, en lien avec l'infirmier et l'équipe éducative, élaboré un projet de lutte contre les addictions à l'attention des lycéens. Il devait avoir lieu courant avril mais la crise sanitaire ne l'a pas permis.

A la réunion du CESC qui a eu lieu le 23/06/2020 au lycée Alpes et Durance, nous avons convenu avec les professionnels présents et notamment le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie CSAPA que nous allions à l'avenir mutualiser nos compétences pour proposer aux jeunes une intervention sur le thème des addictions.

Respect d'autrui :

Nous constatons que certaines périodes de l'année scolaire sont plus propices aux altercations entre élèves, notamment les deux-trois premières semaines de l'année, durant lesquels les élèves se découvrent, se testent, mais également à l'approche des congés. Nous observons alors de nombreux actes d'incivilité entre élèves, certains faisant l'objet de moquerie, ou étant pris à parti pour des divergences de comportement. Des phénomènes pouvant s'apparenter à du bizutage, bien que peu fréquents et non assimilés par les lycéens comme tels, engendrent des situations délicates pour les élèves qui en sont la cible. Nous observons également que les jeunes utilisent entre eux un langage souvent empreint de violence et de vulgarité. Nous restons donc très vigilants à la façon dont les jeunes communiquent entre eux. Par leur présence et les échanges, les médiateurs peuvent leur faire prendre conscience qu'une communication non violente et respectueuse d'autrui permet de réduire les actes d'incivilité et les conflits.

Aménagement de l'espace public :

Les abords du lycée des métiers Alpes et Durance se situe dans une zone "natura". Régulièrement les lycéens nous interpellent sur l'aménagement de cet espace non occupé et ce depuis plusieurs années. Le chef d'établissement nous a permis de participer à l'élaboration d'un projet d'aménagement avec la municipalité d'Embrun. Ce projet, dans lequel les élèves sont associés, tant dans la réflexion, que par la réalisation de mobilier urbain durant les cours, devrait permettre d'accueillir dans un espace convivial, sportif, ludique et pédagogique (chemin botanique) aussi bien les lycéens que les habitants et touristes. Nous espérons pouvoir poursuivre notre collaboration à ce projet.

Lycée professionnel Paul Héraud :

Il a une capacité d'accueil de 350 élèves. Les filles sont peu nombreuses dans ce lycée. Le lycée accueille des troisièmes prépa pro (découverte professionnelle), et prépare les élèves aux transports routiers (transports routiers et marchandises, maintenance véhicules), et aux métiers de technicien en étude du bâtiment.

Les travaux d'aménagement entamés en 2018 sont terminés offrant ainsi un large confort aux élèves. Les motos jadis stationnées sur la chaussée au milieu du quartier ont

désormais des places dans un parking sécurisé. Tout ceci réduit considérablement les risques routiers et les nuisances sonores.

Les élèves sont moins nombreux aux abords du lycée surtout en période hivernale.

Cependant nous constatons que la consommation du tabac et de cannabis reste récurrente. Nous y sommes très vigilants et continuons notre travail de prévention lors de nos échanges avec les jeunes.

Nous restons très en lien avec l'équipe pédagogique et notamment les CPE afin d'échanger sur certains jeunes en difficultés et/ou qui sont en risque de décrochage scolaire.

Lycée des métiers Sévigné :

Il accueille près de 450 élèves du département et de la région et offre des formations aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration, des services administratifs, d'accueil et relation clients et usagers, mais aussi du social et de la santé, en CAP et Bac Pro.

Nous sommes restés vigilants tout au long de l'année face aux difficultés rencontrées par les lycées et les habitants des résidences voisines du lycée. D'après ces derniers, les lycéens laissent derrière eux des mégots de cigarettes et divers déchets, ils utilisent aussi ces espaces pour consommer du cannabis. Leur présence occasionne également des nuisances sonores selon le dire des résidents. Nous avons augmenté notre temps de présence afin de sensibiliser les lycéens au respect des lieux qu'ils fréquentent.

Suite à une interpellation du Syndic d'une des copropriétés, et à la demande du lycée, nous avons établi un rapport des observations et des actions menées par l'équipe de médiation auprès des lycéens depuis les débuts de nos interventions (septembre 2018). Si certains agissements persistent, ce rapport permet néanmoins d'évaluer de manière objective une nette évolution dans le comportement des élèves qui fréquentent ces espaces, ainsi que la mobilisation du lycée et de notre service face à cette problématique.

Nous avons constaté tout au long de l'année une forte consommation de tabac et de cannabis par les jeunes et nous avons suite à ce constat voulu élaborer un projet de lutte contre les addictions. L'objectif consiste à profiter de nos temps de présence pour susciter chez les lycéens, via un outil ludique, une prise de conscience sur leur consommation afin d'adopter des réflexes contre les conduites addictives. Grâce à une étroite collaboration avec le personnel de l'établissement, nous avons mis en place ce projet au sein de cet établissement au mois de février 2020.

Présence sociale et partenariat...

... dans les Alpes de Haute Provence :

La présence sociale est le mode d'intervention privilégié par notre service. Nous entendons par présence sociale le temps de présence régulière et continue dans l'environnement des lycéens.

Les médiateurs assurent au minimum **8h** de présence par établissement et par semaine. Les temps forts les plus représentés sont l'entrée du matin et de l'après-midi et la sortie à la pause méridienne. L'équipe peut dans la journée effectuer des parcours qui intègrent les lieux où peuvent se regrouper les lycéens :

- A Digne-les-Bains : Snack en proximité du lycée (100m), CFA, Gendarmerie mobile, Palais des congrès, passage entre rue du Maréchal Leclerc et Bd Victor Hugo ; occasionnellement la gare routière et le Kiosque en centre-ville
- A Manosque : Parc de Drouille, halte routière, skate Park, quartier du Forum en face du Lycée des Iscles, mission locale (nouvelle adresse) près du gymnase de Martin Bret.

Tout au long de l'année les médiateurs mobiles favorisent la rencontre avec les équipes éducatives des lycées que ce soit devant l'établissement avec les assistants d'éducation, aux réunions institutionnelles auxquelles nous sommes invités (GPDS, conseil des délégués pour la vie lycéenne-CVL), et avec les CPE selon les nécessités. Dans tous les cas les relations sont existantes, régulières et constructives.

Selon les constats observés et les opportunités qui se présentent nous travaillons de concert pour co construire des actions envers les lycéens. L'élaboration des projets s'appuie toujours sur la participation des partenaires dits « experts » dans la thématique abordée par l'action.

En parallèle, les médiateurs s'appuient sur le réseau des partenaires dans le cas d'une orientation ou d'un accompagnement ou bien pour un échange d'informations. Ce sont souvent des échanges informels qui servent à maintenir le lien et à mettre à jour bien souvent nos connaissances des dispositifs.

De plus à un autre niveau nous participons au CLSPD de Manosque (diagnostic et mise en place plan de prévention, stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance plan 2020/2024) et aux formations et ateliers mis en place par les partenaires de nos territoires d'intervention :

- 16 et 17 octobre 2019 : formation Cyberharcèlement - IRTS Digne/UrbanProd
- 05 décembre 2019 : conférence "comprendre et prévenir la radicalisation violente des jeunes" - Théâtre Jean le Bleu Manosque/ DLVA
- 17 janvier 2020 : présentation mallette pédagogique pour la prévention de la délinquance - DDSCPP04/atout-diversité
- 28 janvier 2020 : séminaire "la réussite éducative"

Salle Osco Manosco Manosque/service jeunesse ville de Manosque

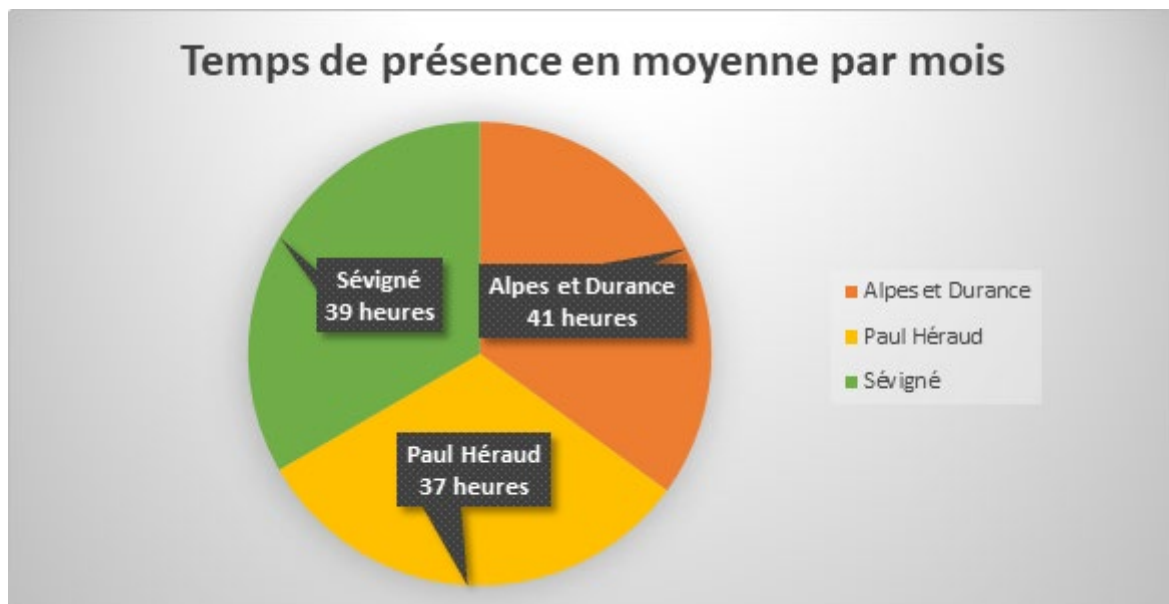
- 30 janvier 2020 : Forum des Métiers, présentation des métiers du social, cursus DEME
Palais des congrès Digne/IRTS PACA
- 31 janvier 2020 : colloque Les écrans et l'adolescence
Centre culturel Gassendi Digne/MDA04
- 3 juillet 2020 : sensibilisation à consommation du protoxyde d'azote
Manosque/service politique de Ville de Manosque

Voici une liste non exhaustive des partenaires de l'année hors lycées : CegiDD, Service de Prévention spécialisée, CODES, CSAPA et consommation jeunes consommateurs -CJC-, centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues -CAARUD-, maison des jeunes et de la culture-MJC- Digne, MJC Manosque, centre d'information et d'orientation-CIO-, France Nature environnement, aide au travail personnel de l'enfant-ATPE-, Mairie de Manosque (service politique de la Ville)...

Présence sociale et partenariat...

... dans les Hautes-Alpes :

La présence sociale est le mode d'intervention privilégié par notre service. Nous entendons par présence sociale le temps de présence régulière et continue dans l'environnement des lycéens. L'équipe de médiateurs assurent en moyenne 8h de présence devant et aux abords de chaque lycée par semaine.



Tout au long de l'année notre service a poursuivi ses relations avec les lycées. Cette année nous avons pu participer à quelques groupes de prévention contre le décrochage scolaire au sein du lycée des métiers de Sévigné et Paul Héraud. Ces rencontres sont l'occasion d'aborder ensemble les situations de lycéens qui nécessitent une réflexion commune afin

de mieux les accompagner, les informer, les orienter. Sur le lycée des métiers de Alpes et Durance, la présence régulière des CPE devant le lycée lors des temps forts nous a permis des échanges réguliers.

Cette année, le lycée Alpes et Durance nous a permis de participer activement aux rencontres du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). Lors de la dernière rencontre de régulation en juillet 2020, les lycées de Sévigné et Paul Héraud nous ont également intégré à leur Comité pour l'an prochain.

Les lycées éditent toutes les semaines une « lettre – programme » à destination des personnels, notre service les reçoit par messagerie des lycées des Métiers de Sévigné et de Alpes et Durance (La Trace). Nous pouvons ainsi visualiser les activités de la semaine afin de faire le lien entre ce qui se passe au sein de l'établissement et l'extérieur.

Cette année notre service a encore développé son réseau de partenaires locaux avec la participation à quelques rencontres au sein des cellules de veille de la commune de GAP mais également sur l'intercommunalité de l'Embrunais au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance -CISPD-. Cette participation nous permet de mieux appréhender les actions du territoire en matière de prévention des incivilités et de la délinquance et ainsi pouvoir envisager des actions sur le territoire auprès des lycéens. Notre service échange avec les différents services sur la présence des médiateurs afin de coordonner au mieux la présence d'adultes sur les lieux de regroupement des jeunes.

Le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) est l'un de nos partenaires privilégiés sur le territoire. Nous échangeons régulièrement avec l'équipe tant pour des orientations de jeunes que pour des informations, conseils d'intervention et formation auprès des médiateurs. Le CSAPA est intervenu auprès des médiateurs sur deux demi-journées, une première fois afin de présenter les missions de la structure, la spécificité de leur public afin de permettre une meilleure connaissance des missions de chacun. Les médiateurs mobiles ont pu bénéficier d'une deuxième demi-journée de formation/information afin d'appréhender ensemble des actions communes et approfondir les connaissances. C'est pourquoi cette année, nous envisageons la mise en place d'un conventionnement entre nos deux structures.

Nous sommes en lien régulier avec le Comité Départemental d'Education pour la Santé des Hautes Alpes (CODES) afin d'échanger sur les thématiques. Nous leur empruntons régulièrement des outils afin d'alimenter nos réflexions d'équipe et nos interventions auprès des jeunes.

Projets et actions réalisés...

... dans les Alpes-de-Haute-Provence

Cette année nous avons pu mener à bien plusieurs projets, d'autres ont été interrompus dans leur élaboration et mise en place par le confinement.

Au Lycée Beau de Rochas :

Action de sensibilisation aux risques liés aux tabac et cannabis :

Dates : 6 et 20 novembre 2019

Description : tenues de stand d'information dans le couloir principal du lycée. Utilisation du testeur de monoxyde de carbone qui donne une indication sur les « pratiques » des fumeurs (régulière, festive, etc...).

Intervenants : CSAPA/CJC de Digne, Médiateurs mobiles et apprentis

Public touché : 44 filles et 24 garçons plus quelques professeurs

Stand d'information à la journée portes ouvertes

Au Lycée des Iscles

Journée de cohésion des élèves de secondes au Plan d'eau des Vannades :

Date : mardi 3 septembre 2019

Description : journée dédiée à l'accueil des nouveaux élèves du lycée : les élèves de seconde sont en équipe, encadrés par un « capitaine » (élève de première ou terminale) et participent à divers ateliers sportifs, informatifs, artistiques.... Nous avons en charge un atelier intitulé « relais-cyclé » que nous avons mis au point l'année précédente en partenariat avec France Nature Environnement (FNE) : présentation de notre service et de FNE puis questionnaire type « question pour un champion ». Opposition de deux équipes qui doivent répondre le plus rapidement et mettre un déchet dans la poubelle appropriée après un petit parcours sportif.

Intervenants : FNE, médiateurs mobiles et apprentis

Public touché : plus de 200 élèves de secondes

Participation à un CleanWalk organisé par les éco délégués aux Vannades

Date : mercredi 20 novembre 2019

Description : ramassage des déchets autour du plan d'eau des Vannades.

Intervenants : CPE, éco délégués et CVL, agents techniques de la Ville de Manosque

Public touché : 12 lycéens dont 5 éco délégués et 1 professeur accompagnant

Au lycée Martin Bret

Stand buvette

Date : le 10 octobre 2019

Description : tenue d'un stand d'information avec buvette dans le préau de l'établissement durant la matinée. Cela nous permet de cibler des lycéens qui ne sortent pas en journée (non fumeurs).

Intervenants : médiateurs mobiles et apprentis

Public touché : 35 lycéens informés, 5 enseignants.

Une soirée « jeu de piste » : PAS RÉALISÉ EN RAISON DU COVID 19

Date prévue : mercredi 01 avril 2020 19h/22h

Description : un groupe de lycéens inscrits se retrouvent à une soirée anniversaire (à la MJC de Manosque). Un invité fait un malaise grave et s'écroule. Pourquoi ? Les autres invités vont devoir « enquêter » sur les raisons de ce malaise. Thématique : comportements à risques : des indices et des documents d'information seront à portée de main.

Intervenants : médiateurs mobiles et apprentis, 1 animateurs MJC, 1 AED et infirmière (pour la préparation et supervision)

Public ciblé : en priorité les internes

Des cocktails sans alcool à la cafétéria : PAS RÉALISÉ EN RAISON DU COVID 19

Date : quelques mardis du 3ème trimestre

Description : pour réinvestir la cafétéria du lycée, programmer des ateliers de confection de cocktails sans alcool le mardi matin en présence du CVL avec le soutien de la section hôtelière.

Intervenants : CODES (en amont), médiateurs mobiles et apprentis, élèves du CVL, AED et CPE.

Public ciblé : les lycéens en pause

Projets et actions réalisés...

... dans les Hautes Alpes

Tout au long de l'année, l'équipe a élaboré différents projets et mené plusieurs actions sur l'ensemble du territoire.

Le projet de lutte contre les addictions a pour ambition de développer des compétences psychosociales chez les lycéens, leurs permettant de faire des choix éclairés et responsables pour eux-mêmes, dans le but qu'ils se protègent des conduites addictives. Il permet de proposer aux lycéens un temps de libre expression et de réflexion.

Le projet a comme objectif de susciter chez les lycéens un changement de positionnement et potentiellement, qu'ils adoptent des réflexes contre les conduites addictives ainsi qu'une prise de conscience sur les bénéfices à affirmer sa personnalité et ses valeurs personnelles.

Sur le lycée Sévigné, le partenariat en « interne » a favorisé la réussite de ce projet car durant la journée d'action, nous avons enregistré la participation de 83 élèves. La plupart des élèves ont participé très activement en lisant les questions, nous donnant des exemples de leur vie, et leur façon d'agir et de penser.

Nous avons prévu d'intervenir également aux lycées Paul Héraud et Alpes et Durance, mais la crise sanitaire a perturbé l'organisation. Si les équipes pédagogiques y sont favorables, nous ne manquerons pas d'intervenir l'an prochain dans ces établissements en co animation avec des partenaires dès que nous le pourrons afin d'enrichir davantage nos échanges.

Participation au Forum de l'orientation

Comme l'an passé, notre service a participé au Forum de l'orientation au Collège Mauzan afin de présenter le métier de Moniteur-Éducateur, les métiers du social. L'équipe mobile s'est documentée afin de donner tous les renseignements nécessaires à l'orientation des jeunes après la troisième. C'est l'occasion pour notre service d'expliquer également nos missions et notre présence aux abords des lycées qu'ils sont susceptibles de fréquenter l'année d'après.

Nous sommes présents également au Forum de l'orientation et de l'autonomie qui concerne les lycéens en terminale puisqu'il permet d'aborder tant l'orientation en études supérieures que les outils nécessaires pour aborder la vie d'étudiant dans la vie quotidienne. Notre service a toute sa place lors d'un tel événement de par la connaissance des lycéens et des partenaires potentiellement susceptibles de répondre à leurs attentes.

France Nature Environnement

Rappel : Le projet de "Mise en place du tri au lycée et lutte contre les déchets devant les lycées" s'est déroulé tout au long de l'année entre le Lycée des Métiers de Sévigné et France Nature Environnement. Notre service n'a pas pu réaliser les actions souhaitées pour la lutte contre les dépôts de mégots.

"Moi(s) sans tabac"

Nous avons pu réaliser une action durant le "moi(s) sans tabac" en novembre en partenariat avec le Lycée des Métiers de Sévigné. L'action consiste, durant les temps de pause, à échanger avec les lycéens fumeurs autour d'un stand d'information et de "jeux". Pour cela, nous nous sommes rapprochés du CODES afin d'avoir les outils reconnus et repérés par le public. Dans un premier temps, le stand se situait en dehors du lycée, puis au sein de l'établissement, à un endroit stratégique qui permettait d'aborder plus de lycéens.

Il est convenu que notre service se rapprochera dès la rentrée de l'équipe éducative et pédagogique afin de préparer au mieux nos interventions et faire évoluer le projet de lutte contre les dépôts de mégots. Nous souhaitons en effet que cette action puisse bénéficier à tous les lycées.

Actions de présentation du service et de ses missions auprès des lycéens

Tous les Chefs d'établissements nous ont, cette année, permis de faire partie de la vie du lycée dès le début d'année par une présentation de notre service, de nos missions et ainsi nous permettre de faire connaissance des nouveaux lycéens et personnels.

Le lycée des Métiers Sévigné nous a intégrés à la pré-rentree des personnels éducatifs et pédagogiques et rapidement nous avons tenu un stand d'information lors d'une demi-journée au sein de l'établissement.

Le lycée des Métiers Alpes et Durance nous a permis de participer au "Parcours Information Jeune". Cette journée qui se déroule sous forme de parcours dans Embrun, permet aux nouveaux arrivants de découvrir et situer les structures susceptibles de les aider durant leur vie scolaire au lycée à Embrun.

Au lycée Paul Héraud, le Chef d'établissement nous a permis d'intervenir dans les classes de 2nd, 3ème prépa-pro et 1ere année de CAP afin de nous faire connaître. Un planning d'intervention a été mis en place avec les CPE. Nous avons également pu être présentés à l'équipe des AED, avec qui nous avons des contacts à chaque présence sociale.

Le projet « renforçons nos liens » est élaboré suite aux nombreuses réflexions et échanges entre les partenaires et le service après la période du COVID 19 car les liens avec les jeunes et les partenaires se sont fragilisés.

Les objectifs principaux sont alors de renforcer les liens avec les partenaires du territoire et de rencontrer et créer des liens avec les troisièmes des collèges et les lycéens du secteur d'intervention.

Les objectifs secondaires pour les partenaires sont, d'apprendre à mieux connaître les missions et actions de chacun pour favoriser un maillage territorial et partenarial, d'élaborer des actions avec les différents partenaires du territoire afin de proposer des sensibilisations de qualité en lien avec les problématiques repérées, mais aussi de rencontrer du public « hors les murs » pour tenter de toucher les jeunes qui sont difficiles à atteindre et enfin de pouvoir orienter au mieux le public vers des partenaires adaptés.

Pour les jeunes, les objectifs sont, de faire connaître les différents partenaires du territoire, de rencontrer des partenaires dans un cadre différent et favoriser ainsi la relation et la libre expression et enfin, de faire des activités de loisirs encadrés par des moniteurs éducateurs.

Nous proposons donc des actions sur le mois de juillet à la journée (sur Gap et sur Embrun) avec des matinées consacrées à la sensibilisation autour d'un thème choisi en fonction du groupe de jeunes et des problématiques repérées (prévention addictions, citoyenneté, relation fille garçon, sexualité, lutte contre les discriminations,). Les outils utilisés sont divers (photolangage, groupe de parole, ...) et les interventions sont co animées par des partenaires du territoire (CSAPA, MDA, mission locale, planning familial, éducateurs de prévention, fondation Edith Seltzer, CODES, ...). Les après-midis nous proposons aux jeunes des activités culturelles ou de loisirs.

Nous constatons une réelle volonté de nos partenaires à pouvoir agir en collaboration sur le territoire des Hautes-Alpes. Nous souhaitons pouvoir faire évoluer cette action en la

proposant aux lycéens, peut être internes, en extra-scolaire, notamment les mercredis après-midi. Cela répondrait également à des attentes des établissements scolaires qui nous avaient déjà sollicités pour des interventions aux abords des lycées.

Le projet “MÉDIABUS”

Ce projet est né de différents constats.

Depuis Septembre 2018, nous intervenons aux abords des lycées de Gap et Embrun. Après une période de découverte, nous constatons que les lycéens souhaitent pouvoir échanger avec nous dans des lieux plus discrets, avoir des conversations plus privées, pouvoir s’exprimer plus librement hors la présence des autres jeunes.

Un service de médiation socio-éducative nécessite d’être visible et repéré. Nous constatons qu’il y a encore des lycéens, des habitants, des professeurs qui ne nous ont pas repérés ou ne repèrent pas suffisamment nos missions.

La période hivernale dans le département des Hautes-Alpes est particulièrement froide. La présence des lycéens se réduit considérablement. Nous souhaitons créer avec ce véhicule un espace convivial favorisant le dialogue, y compris par temps froid.

Notre mission aux abords des lycées est aussi d’informer et d’orienter les jeunes vers les dispositifs qui leurs sont nécessaires pour résoudre leurs difficultés. Il nous semble important de pouvoir leur fournir de la documentation mais également la possibilité de faire des recherches.

En 2019, l’association fait l’achat d’un trafic réhaussé qui permettra de répondre aux objectifs suivants :

- Créer un espace mobile qui deviendrait un point de ressource pour les élèves avec de la documentation sur les acteurs présents dans le territoire,
- Favoriser l’échange par un accueil chaleureux, non conditionné aux conditions climatiques,
- Rendre visible le service auprès du public sur les différents territoires d’intervention,

Pour l’aménagement de ce Médiabus, un projet collaboratif avec les lycéens du lycée Paul Héraud a débuté en janvier avec la création d’une maquette personnalisée pour la carrosserie. Le graff sur le camion devait être réalisé en partenariat avec l’association Gapençaise “Colorz’life” en mars 2020 à l’occasion des journées portes ouvertes du lycée Paul Héraud, seulement, la crise sanitaire a stoppé cette action. Nous sommes toujours en lien avec les jeunes lycéens engagés dans le projet et le graffeur pour effectuer l’action en début d’année prochaine. L’aménagement intérieur du médiabus devrait également pouvoir être réalisé dans l’automne.

En lien avec l’objectif de visibilité, et pour nous adapter à une présence plus importante sur des évènements, nous avons également actualisé nos supports de communication.

Conclusion

Les équipes mobiles, en places depuis maintenant 2 ans, ont apporté au PRMSE initial une précieuse permanence de présence. La régularité est en effet un ingrédient essentiel dans la construction et l'entretien du lien, tant avec les lycéens qu'avec les équipes des lycées. Ils ont pu, en plus des lycées ciblés, assurer une veille sur l'ensemble du territoire. Ils constituent par ailleurs un repère et une référence pour les apprentis qui, par le jeu de l'alternance, perdent de vue régulièrement le terrain. Ce rôle de « référent » se mesurera particulièrement à la rentrée prochaine, une nouvelle cohorte de 12 apprentis étant accueillie par les équipes mobiles désormais expérimentées.

Si les individus ont changé à plusieurs reprises durant l'année, notamment au sein de l'équipe du 05, nous avons réussi à conserver cette régularité de présence. Le travail interdépartemental a contribué à maintenir la cohérence de l'action, dans un contexte particulièrement difficile, surtout sur la fin de l'année scolaire. A ce titre, il nous paraîtrait opportun que la coopération que nos équipes vivent à l'échelle des 2 départements alpins puisse exister à l'échelle régionale, par la création et l'animation d'un réseau des opérateurs de la médiation aux abords des lycées visant le partage d'informations, d'expériences, de pratiques, de projets... Notre situation géographique nous tient un peu à l'écart de ce qui se fait peut-être spontanément entre opérateurs voisins, mais nous savons que nous nous enrichirions d'un plus grand partage des pratiques et des réflexions sur les problématiques rencontrées.

Concernant les problématiques, l'ADSEA, consciente des compétences spécifiques dont ont besoins les médiateurs au quotidien pour pouvoir faciliter les échanges avec les lycées et être force de proposition sur les réponses à apporter, a ajouté à la fiche de poste la nécessité pour chaque médiateur, de participer à des temps de sensibilisation (colloques, manifestations, réunion interservices...) sur les problématiques rencontrées. Cette possibilité permettra d'augmenter leur capacité de compréhension des situations individuelles et collectives, et renforcera l'appartenance au réseau local et la connaissance mutuelle des acteurs. Nous veillerons à rendre possible ces participations à la réflexion et à l'élaboration interinstitutionnelle des partenaires de chaque territoire, qui permettront une meilleure qualité de notre prestation, en tenant compte de nos engagements quantitatifs, qui garantissent le maintien de la régularité de présence, essentielle à nos yeux.

François BOUYALA
Chef de service médiation socio-éducative

The background features two teal-colored geometric shapes: a large triangle in the top-left corner and a smaller triangle in the bottom-right corner, both pointing towards each other. The text is positioned in the white space between these shapes.

Le service accompagnement social du FAJ

Les jeunes de plus de 18 ans en grandes difficultés, isolés, sans soutien familial, ont la possibilité dans notre département de bénéficier d'un accompagnement social dans des modalités originales : s'appuyant sur les moyens logistiques de l'ADSEA, le travailleur social mobilisé sur cette mission a la faculté de proposer différents temps de rencontres au plus proches des besoins des jeunes. La hiérarchisation de ces besoins varie d'un jeune à l'autre, selon sa situation : logement, insertion professionnelle, santé, accès aux droits sont les principales problématiques auxquelles ils se retrouvent confrontés à un âge où l'autonomie dans ces domaines n'est pas toujours acquise, malgré des parcours qui ont souvent mis très tôt les jeunes bénéficiaires en situation de se débrouiller seul.

De l'auxiliaire administratif au chargé d'insertion, en passant par l'écouter attentif ou le référent en droit des étrangers, les accompagnatrices sociales « composent » des accompagnements sur mesure, sans jamais perdre de vue que ce sont les jeunes eux-mêmes qui doivent interpréter la partition. Susceptibles d'intervenir sur l'ensemble du département, le véhicule constitue un énième bureau d'entretien, dans lequel des outils tels que l'ordinateur ou le scanner portables permettent une réactivité efficace pour accomplir avec les jeunes des démarches administratives toujours plus numérisées.

Si le partenariat se doit d'être fourni, le réseau et la connaissance des acteurs constituent la principale force des accompagnatrices sociales dont la tâche première est de démêler les situations souvent complexes, et de permettre aux jeunes d'aller progressivement vers le droit commun.

Nous avons fait le choix depuis deux ans d'organiser l'accompagnement social autour de deux personnes, et de sectoriser (autant que possible...) les interventions. Ce choix repose sur la volonté de favoriser la mobilité du service et de le rendre accessible sur l'ensemble du territoire départemental. Par ailleurs, cette organisation permet un meilleur relais en cas d'absence et crée une dynamique d'équipe qui enrichi l'analyse des situations.

Le public des 18-25 ans est au cœur de plusieurs politiques publiques, ce qui confirme les besoins spécifiques de cette catégorie de la population. Parmi ce qu'il existe aujourd'hui, l'accompagnement social du Fond d'Aide aux Jeunes est le seul à proposer un accompagnement qui peut s'incarner en une présence physique auprès du jeune (hors les murs) dans ses actes de la vie courante, sur tous les aspects de sa problématique. En ce sens, il peut s'articuler avec d'autres dispositifs, visant par exemple l'insertion professionnelle, voire même, lorsque le jeune s'en saisit et que les intervenants se coordonnent, en favoriser la réussite.

1. Activité annuelle et mensuelle

Mouvement global	45	Dont 11 renouvellements
Présent au 01/01	8	
Entrées	25	
Sorties	20	
Présents au 31/12	13	
Jeunes accompagnés	22	

Le dispositif a bénéficié à 22 jeunes, dont 14 nouveaux bénéficiaires. 11 jeunes ont sollicité et obtenu le renouvellement de la mesure d'accompagnement et 9 sont sortis des effectifs au cours de l'année. Au total, ce sont donc 33 mesures qui ont été exercées. Nous nous inquiétons l'année dernière de la baisse de l'activité constatée depuis plusieurs années, mise en relation avec le déploiement d'autres dispositifs sur le département, mais également avec une méconnaissance de l'existence du dispositif par une partie des prescripteurs potentiels. Cette baisse, si elle est moins importante que l'année dernière, se confirme et tend à se stabiliser. A titre indicatif, le nombre de jeunes accompagnés a diminué de moitié en 5 ans.

Nous pensons qu'il serait opportun de faire un état de lieux des besoins de cette population en matière d'accompagnement social et des réponses existantes, afin que soit repensées leurs articulations. Les problématiques ont changé, et les expérimentations tendent à prouver que des innovations sont possibles. Un dispositif global d'accompagnement des jeunes qui sont le plus éloignés de l'emploi et du droit commun en général, autour d'un lieu facilitant l'accès à un hébergement « passerelle », nous semble être, au vu des caractéristiques des jeunes que nous accompagnons, une piste à explorer.

L'absence de logement stable et autonome est en effet régulièrement un frein important, qui compromet singulièrement les possibles évolutions sur les autres dimensions des problématiques rencontrées.

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Début de mois	8	8	10	14	13	13	11	14	13	11	12	11	
Entrées	1	2	4	1	2	2	4	2	1	1	1	4	25
Sorties	1	0	0	2	2	4	1	3	3	0	2	2	20
Fin de mois	8	10	14	13	13	11	14	13	11	12	11	13	
Jeunes	9	10	14	14	13	13	15	14	14	12	12	15	

2. Age et sexes et origine des jeunes accompagnés

Âges	18	19	20	21	22	23	24	25	TOTAL
Garçons	1	4	5	1	3	4	3	0	21
Filles	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Total	1	4	5	1	4	4	3	0	

La moyenne d'âge des jeunes accompagnés est de 21 ans. Nous sommes frappés cette année par la confirmation à l'extrême de l'écart constaté depuis plusieurs années sur la répartition des accompagnements par genre : cette année 1 seule jeune femme a bénéficié de l'accompagnement social ! La proportion de jeunes Dignois demeure toujours prédominante (41%), même si la proportion de jeunes manosquins augmente (32%)². Les jeunes originaires du Carrefour Bléone Durance représentent 14%. Notons enfin l'augmentation des prescriptions au bénéfice de jeunes de Barcelonnette (13%), qui conforte notre choix d'une répartition territoriale de l'affectation des mesures, portées désormais par deux éducatrices spécialisées.

La proportion des mesures prescrites par la Mission Locale est moins importante cette année, sous l'effet combiné d'une baisse dans le nombre de mesures prescrites et d'un champ plus large de prescripteurs. Sur les 22 jeunes accompagnés, 9 ont été orientés par la mission locale, qui reste néanmoins le principal prescripteur avec 40 % des demandes initiales. Viennent ensuite les centres médico-sociaux (23%) et l'ADSEA (14%). Cette année, ont également été prescripteurs l'APPASE et l'Association de groupements éducatifs (A.G.E). A savoir que les demandes de renouvellements instruites par le service d'accompagnement social sont à l'origine de 30% des mesures exercées en 2020.

² Cette augmentation en proportion est à prendre avec mesure : seulement 6 jeunes accompagnés en 2020 sont originaires de la DLVA, dont 4 manosquins.

3. Regard des accompagnatrices

Le service d'accompagnement social s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'au 26ème anniversaire), vivant sur le département des Alpes de Haute Provence. Cet accompagnement peut se mettre en place suite à la demande des jeunes auprès de la commission du Fond d'Aide aux Jeunes, piloté par le Conseil Départemental 04, qui statue sur les demandes. Ces demandes sont instruites en amont par différents acteurs sociaux, après une évaluation de ces derniers. Les mesures d'accompagnement social sont mises en place pour une durée de six mois renouvelables une fois. Certaines situations nécessitent une dérogation à cette règle, la commission acceptant alors des renouvellements au-delà de l'année conventionnelle.

Notre association est chargée de la mise en œuvre de cette décision. Notre service est composé de deux éducatrices spécialisées, réparties sur les secteurs Nord et Sud du département pour tous les accompagnements. Elles mettent en œuvre avec le jeune, qui reste maître de la direction dans laquelle il décide de s'orienter, les étapes du projet individuel qu'il est parfois nécessaire d'aider à formuler. Les 2 travailleurs sociaux sont basés dans les locaux de la Prévention Spécialisée de chaque secteur. Ils interviennent à domicile, pour accompagner le jeune dans différentes démarches administratives et parfois financières.

Il est difficile de donner un « profil type » des jeunes rencontrés, mais des constats assez récurrents apparaissent suite aux suivis : la plupart rencontrent de grandes difficultés financières, accumulant les dettes, les retards de loyer... Souvent sans activité professionnelle, les jeunes cumulent plusieurs difficultés : absence de logement autonome, relations familiales ou sociales dégradées, conduites à risque, problèmes judiciaires, problèmes de santé physique et/ou psychique, difficultés administratives... Les demandes sont majoritairement émises par/pour des jeunes hommes. Une augmentation des personnes d'origine africaine est constatée. Cela amène presque toujours des difficultés de compréhension et pratique de la langue française ainsi qu'une méconnaissance et un éloignement du fonctionnement institutionnel français. Notre mission consiste alors à informer et favoriser l'accès au droit commun en le rendant compréhensible ainsi que d'aider à l'élaboration de courrier et la constitution de dossier.

Depuis le 1er confinement de mars 2020, nous avons constaté que certains jeunes sans domicile refusaient d'aller dans les structures d'hébergement car trop de précarité, de violences et d'addiction. Ils faisaient le choix du 115, voire préférant « se débrouiller » (quitte à rester dans la rue) pour éviter, disent-ils, de se mettre en difficulté, voire en danger.

Durant la période de confinement, des jeunes ont accepté des mesures d'accompagnement qui étaient associées à des aides alimentaires de 1ère nécessité, voir des aides financières.

Un jeune qui souhaite un accompagnement est généralement en demande de soutien pour les démarches administratives, utilisation des différents sites pour créer des comptes ou mettre à jour sa situation : CAF, Pôle Emploi, impôts, CPAM, papiers d'identité, titre de séjour. L'accompagnement permet également d'accompagner la construction et la mise en œuvre du projet professionnel, en lien avec ses aspirations et ses compétences. L'accompagnement se fait alors en articulation avec la Mission Locale, voir avec le Pôle emploi suivant la situation.

Il peut s'orienter vers la recherche d'un logement, souvent freiné par le fait que la plupart des jeunes accompagnés n'ont pas de ressource, donc ne peuvent se voir octroyer un logement. Ils ont rarement un soutien familial pour les accueillir ou les aider. Des démarches auprès du service de l'accueil et de l'orientation (SIAO) peuvent alors être effectuées pour trouver des hébergements plus adaptés aux moyens des jeunes : la règle en la matière fait que leur seul choix est l'hébergement d'urgence.

L'accompagnement social doit permettre aux jeunes d'identifier et de comprendre le droit commun afin de s'en saisir, car une fois la mesure terminée, le jeune doit avoir la possibilité de demander de l'aide auprès de partenaires avec qui il a déjà eu des échanges. Le constat est que beaucoup de jeunes suivis sont en très grande précarité, rendant nécessaire la sollicitation d'associations caritatives pour l'octroi de colis d'urgence alimentaire et de produits d'hygiène.

Afin d'illustrer ce bilan par l'expérience de terrain, nous avons fait le choix de retranscrire ci-dessous le parcours d'un des jeunes accompagné cette année :

O., âgé de 18 ans, était préalablement suivi par le Pôle Social, auteur de la prescription pour une mesure d'Accompagnement Social du FAJ. Nous avons accompagné ce jeune durant 15 mois.

Une première mesure avait été acceptée puis un renouvellement pour 6 mois et enfin un de 3 mois. Cette année a été très particulière, en lien avec le contexte sanitaire, et nous ne savons pas exactement combien de temps cela va encore durer. C'est une période qui a mis en difficulté beaucoup de jeunes. C'est pourquoi des temps d'accompagnements plus long ont pu être accordés si besoin prenant en compte les difficultés et contraintes augmentées par l'épidémie COVID 19.

O. est originaire de Guinée. Depuis quelques années, il est domicilié à Sisteron avec son frère aîné. Il est en CAP mécanique au CFA de Digne les Bains et apprenti dans une société de travaux publics à Saint Vincent sur Jabron. Il n'a pas obtenu le diplôme. Après une période d'incertitude, son patron lui a reposé une année. Concernant la partie théorique, il ne repassera que les matières où il a échoué. Il est donc principalement en temps entreprise. Le fait de ne pas avoir eu son diplôme a été difficile pour lui. Il a eu peur que son patron ne le reprenne pas une année supplémentaire en apprentissage.

O. vit depuis quelques années avec son frère qu'il a retrouvé une fois arrivé en France. Il y a quelques mois la femme de son frère les a rejoints de Guinée. Il est inscrit à une auto-école, il a réussi son code et son permis au cours de la mesure.

Les besoins émis par ce jeune sont principalement des démarches administratives. Nous avons pu notamment l'accompagner dans la mise à jour de son dossier assuré social avec demande de carte vitale et de CMU, dans le suivi et envoi de pièces justificatives concernant son droit aux allocations logement, dans les démarches inhérentes aux demandes de renouvellement du titre de séjour, dans des demandes d'aides financières.

En ce qui concerne son dossier CMU, cela a mis un certain temps côté administration (perte de dossier) mais la situation a fini par se régulariser, ce qui a permis d'accompagner O. dans une démarche de reprise en soin dentaire.

Des démarches concernant le renouvellement de son titre de séjour ont été mises en place à sa demande. Un récépissé valable jusqu'en février 2021 lui a été accordé puis un titre de séjour temporaire d'une année. Nous avons mis en lien O. et le service juridique du CIDFF afin que ses doutes et questions portant sur sa présence sur le territoire français puissent être éclaircis. Il sait désormais qu'il peut les contacter et les rencontrer si besoin.

Il y a quelques mois, O. nous a confié son besoin de trouver un logement. La cohabitation avec sa belle-sœur semble compliquée. Il dit être seul (repas, soirée) et ne plus avoir de temps de complicité et d'échange avec son frère. Cela le rend triste car son frère est très important pour lui. Ils s'entendaient jusque-là très bien et à part lui il n'a aucune famille en France. Étant son aîné, M. était une ressource pour O. C'est lui qui lui a par exemple permis d'entrer dans l'entreprise de TP dans laquelle il était déjà embauché. Vivre avec son frère avait aussi l'avantage de supporter les coûts à deux.

Il nous a donc fait part de son besoin d'être aidé dans la recherche d'un logement adapté à son budget : inscription au dossier unique des logements sociaux, recherche bailleur privé, appels ensemble des propriétaires et visites. Son frère vient de quitter le logement. Un collègue viendra cohabiter quelques mois.

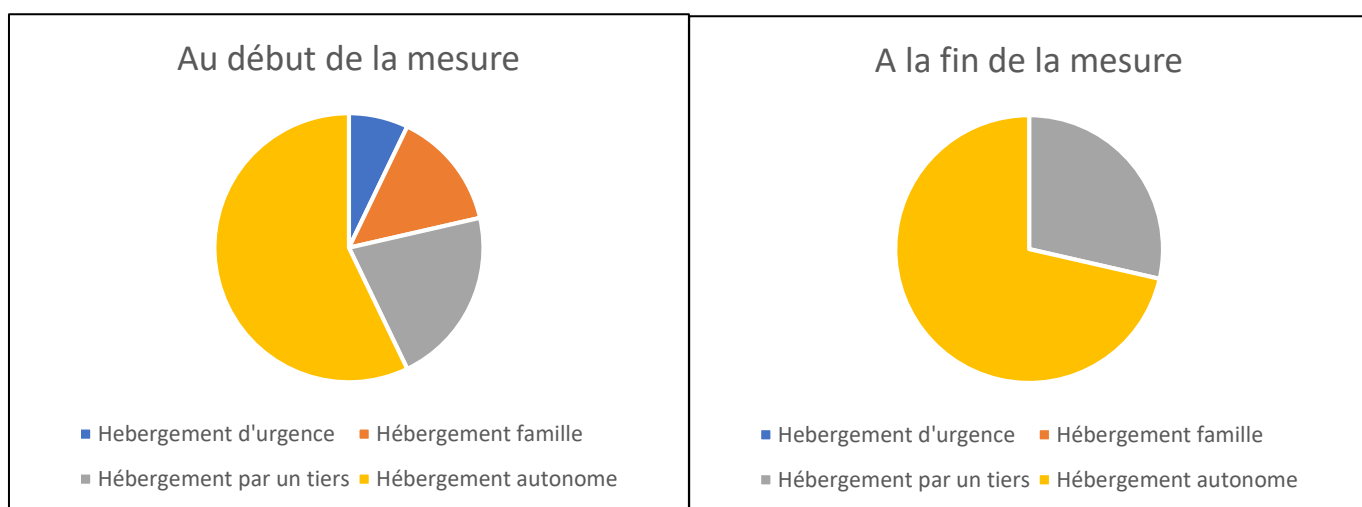
Un peu avant le terme de la dernière mesure et après avoir expliqué l'intérêt auprès du jeune, nous avons rencontré en sa présence l'assistante sociale de secteur afin de poursuivre un accompagnement. Nous avons fait le point ensemble sur les besoins de O. Elle prend le relais sur sa demande de logement social et le rencontrera au minimum une fois par mois afin qu'il lui fasse part de ses demandes sans accumuler de retard dans les démarches.

L'accompagnement social a totalement été adapté pour ce jeune. La lecture et l'explication des demandes, les démarches à faire ont toujours été essentielles pour

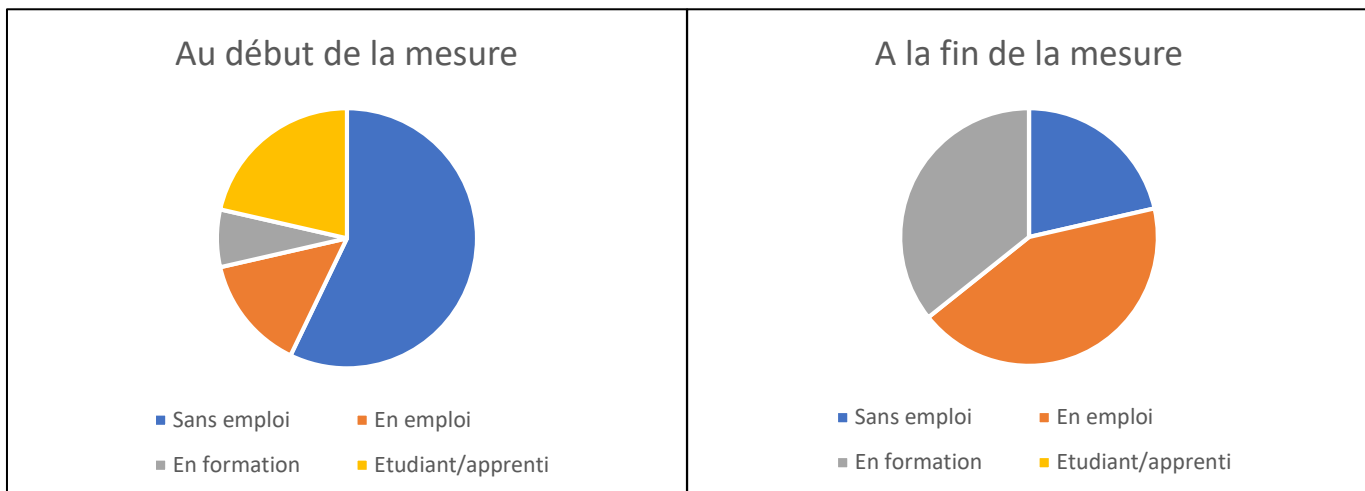
qu'il comprenne mieux et ait le sentiment de maîtriser ce qu'il devait faire. Notre accompagnement a aussi apporté une meilleure connaissance et compréhension des institutions. Hormis la préfecture, les autres administrations ou acteurs n'étaient pas connus ni identifiés par O. Nous avons beaucoup abordé avec lui le rôle et la fonction de chacun, ainsi que leur localisation. Nous l'avons aussi accompagné dans ses rendez-vous afin de faciliter la communication et la compréhension. Les démarches auprès des institutions génèrent très souvent beaucoup d'inquiétudes chez certains jeunes accompagnés. Par exemple, O. nous a fréquemment confié sa peur et son malaise de ne plus avoir le droit, de par sa situation instable dû au renouvellement annuel de son droit, de résider sur le territoire français. Beaucoup de documents demandés ou de courriers envoyés par les administrations inquiètent et ne sont pas compris. O. ne sait pas toujours ce qu'il doit faire. La barrière de la langue constitue un frein important.

Outre l'accompagnement dans les démarches administratives ou le montage de dossier, l'Accompagnement Social est un temps de relation éducative. Les rencontres et les échanges amenés semblent soutenir les personnes accompagnées, les aider à être dans l'action, le projet. En tant que travailleuses sociales ce sont des temps enrichissants et apprenants dans beaucoup de domaines.

1.1. Evolution des situations au cours de la mesure :



A noter que ce que nous nommons « logement autonome » correspond le plus souvent au statut de locataire. Nous avons vu plus haut qu'il ne signifiait pas que la situation financière était stable : la plupart des jeunes en location sont en difficultés pour assumer la charge de loyer.



Nous avons comptabilisé les jeunes qui ont intégré en cours de mesure la Garantie Jeunes (3) dans la catégorie « En formation ».

Francois BOUYALA
 Chef de service accompagnement social du FAJ

The background features two teal-colored geometric shapes: a large triangle in the top-left corner and a smaller triangle in the bottom-right corner. The text is centered in the white space between them.

**Le service
Aide au
travail
personnel
de l'enfant**

Cadre d'intervention

En agissant dans le cadre "Une Heure Pour un Enfant", l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

La famille bénéficie d'une intervention à domicile ou dans nos locaux, sans contrepartie financière. Elle s'engage à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement (signature d'un contrat moral).

Nos missions, nos objectifs



L'ensemble des actions de l'ATPE est destiné en priorité aux enfants issus de milieux défavorisés, et par extension à leur famille afin de les accompagner dans le suivi de la scolarité.

Les salariés et les bénévoles contribuent :

- au développement personnel de l'enfant,
- à sa valorisation,
- à sa socialisation,
- à la responsabilisation de la famille.
- Créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs (Organisation, méthodologie...),
- Travailler sur les apprentissages,
- Conduire à un minimum d'autonomie,
- Favoriser la communication au sein de la famille.

Les bénévoles, leurs engagements

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère. Ses actions ne se limitent pas à une aide aux devoirs et à des méthodes de travail mais s'inscrivent dans une relation pédagogique au sens large. Il participe à une réflexion pour favoriser le développement d'outils adaptés à chacun. En ce sens, il joue un rôle de personne ressource qui agit pour favoriser la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

Par ailleurs, l'association apporte au bénévole la possibilité d'inscrire ses actions dans un cadre et la structure dont il a besoin afin d'éviter qu'il ne se retrouve pas isolé, confronté à des difficultés liées à la problématique d'une famille.

Ainsi, l'association lui offre un cadre d'intervention et les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler à partir d'objectifs définis.

Pour retenir les grandes lignes de son engagement, il est important de rappeler que son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

Enfin, le bénévole recherche activement à associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.



9 hommes et 19 femmes œuvrent pour les jeunes ce qui représente 1900 heures d'accompagnement sur l'année scolaire 2020. Depuis plus de 5 ans nous accueillons deux jeunes en service civique par an qui effectuent un contrat de 24 heures semaine.



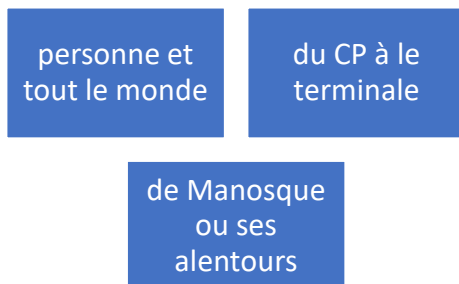
Qui es-tu ? d'où viens-tu ?

Je suis issu de familles récemment installées sur le territoire dont les enfants sont les plus fragilisés à cause des différences de culture et de langue,

- Les enfants d'autres types de familles qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'emploi et dont le chômage prolongé entraîne un processus de désocialisation,
- Les enfants dont les deux parents travaillent,
- Les familles monoparentales, parfois, très isolées dans leur problématique.

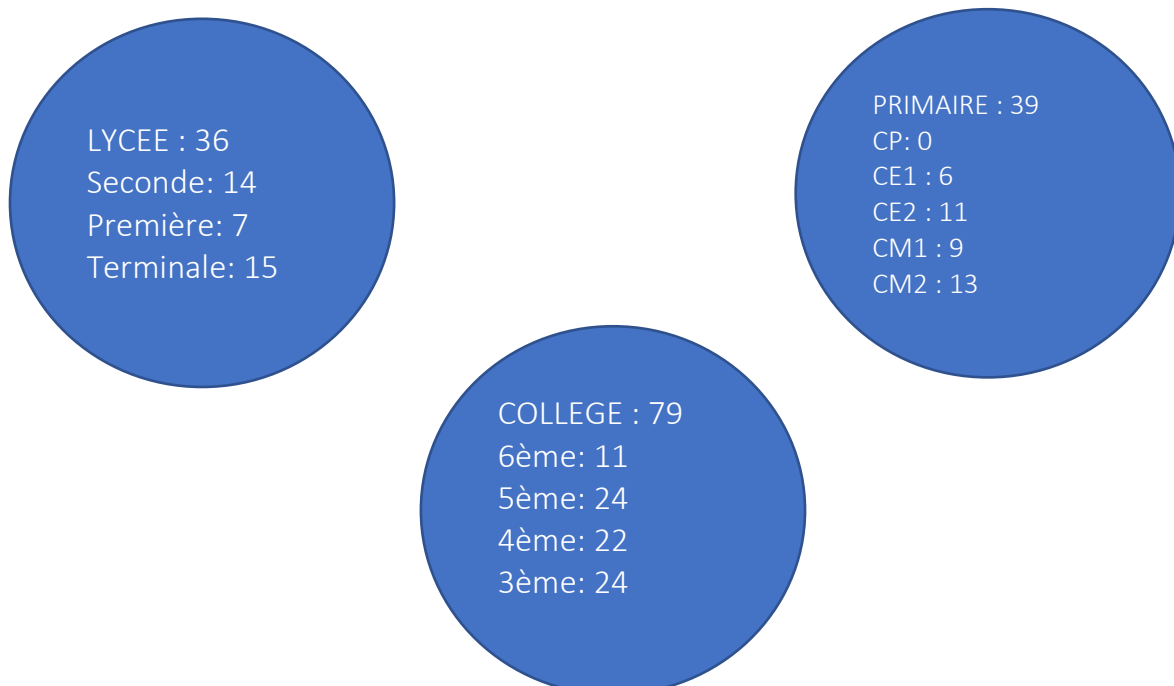
Souvent mon lieu d'habitation est peu propice à l'apprentissage scolaire et donc menacée de rupture avec l'école ou s'inscrivant dans une marginalisation sociale pour certains.

En résumé les demandes implicites ou explicites qui motivent ce soutien ont, très souvent, pour origine un manque de confiance en soi, d'attention dispersée, de manque d'intérêt, d'absence de sens. Nous travaillons sur ces différents champs, en prenant en compte l'enfant dans sa globalité et en s'abstenant d'un regard réducteur sur l'élève en difficulté, ce qui cloisonnerait notre type d'aide.



Les jeunes

28 bénévoles et deux services civiques pour 154 jeunes



En 2020 nous avons eu très peu d'enfants en liste d'attente car des places se sont libérées au vue des différents parcours scolaire (Bac, CFA, non-respect du contrat d'engagement) nous avons pu mettre en place des groupes un peu plus larges que les années précédentes.

Les projets

Quand la commune rencontre l'association

En fin d'année 2019, nous avons élaboré un projet avec le service Animation Vie Locale (AVL) de la ville de Manosque. Nous avons mis en place des actions avec l'espace animation vie locale pour trouver des bénévoles pour nous aider. Début Février, les ateliers ont pu commencer sur les différents quartiers de la ville, pendant quelques semaines avant d'être stoppés du fait du confinement.

Après celui-ci le service animation vie locale a repris ses actions et nous avons convenu qu'il n'était pas nécessaire que les jeunes accueillis dans leurs services soient inscrits à l'ATPE.

Post-confinement




Pour répondre à une forte demande d'accompagnement scolaire de certains parents, des différents services de l'ADSEA, après des mois de confinement parfois difficiles, nous avons décidé de mettre en place un projet de remobilisation scolaire sur les trois premières semaines de Juillet.

Nous avons pensé et élaboré ce projet avec l'aide du service de médiation et du SEMO qui ont participé à différents temps forts. Durant, cette période, nous avons accueilli une quinzaine de jeunes. Le matin était dédié au travail scolaire (révisions, exercices ludiques...). Le midi nous partagions le repas ensemble. L'après-midi était consacré à différentes activités (sports, jeux, sorties...).



création et fabrication de son propre parfum à Forcalquier



Soirée observation des étoiles, constellations, des planètes Saturne et Jupiter et nous avons pu observer la comète Neowise.



Sortie au Centre astronomique de Saint Michel l'observatoire

Quand l'ATPE rejoint la prévention et « s'invite » à la Loubière

La prévention spécialisée est depuis des années repérée à la Loubière par les jeunes mais également par les parents.

Beaucoup de jeunes ne vont plus à l'école ou sont déscolarisés.

Au-delà de ce constat, il est ressorti des discussions avec les jeunes qu'ils souhaiteraient bénéficier de nouveau de l'accompagnement scolaire dans leur quartier.

C'est un public qui ne fréquente pas l'ATPE car "trop loin" du camp, et isolé en termes de transports publics (pas de lignes de bus).

Avec le service de prévention spécialisée, nous avons commencé à aller vers les habitants sur des temps de rue lors de plusieurs soirées. Ceci afin d'échanger avec La prévention spécialisée est depuis des années repérée à la Loubière par les jeunes mais également par les parents.

Beaucoup de jeunes ne vont plus à l'école ou sont déscolarisés.

Au-delà de ce constat, il est ressorti des discussions avec les jeunes qu'ils souhaiteraient bénéficier de nouveau de l'accompagnement scolaire dans leur quartier.

C'est un public qui ne fréquente pas l'ATPE car "trop loin" du camp, et isolé en termes de transports publics (pas de lignes de bus).

Avec le service de prévention spécialisée, nous avons commencé à aller vers les habitants sur des temps de rue lors de plusieurs soirées. Ceci afin d'échanger avec les parents et de connaître leurs ressenti au vu d'un éventuel atelier au sein de leur quartier.

Conclusion

Cette année scolaire a été riche en proposition de projets, certains ont aboutis d'autres pas tout à fait encore.

Après une année compliquée pour tous, nous avons maintenu notre dynamique avec le soutien de nos supérieurs et de nos bénévoles sans que cela ne serait possible. Nous avons également apprécié le soutien des autres services de l'ADSEA.

En perspective pour la rentrée prochaine, nous espérons que le nombre de jeunes puisse se stabiliser et que nous pourrions continuer à compter sur l'investissement de nos bénévoles. En ce sens nous souhaiterions identifier davantage les bénévoles potentiels, consolider les échanges, valoriser le bénévolat et renforcer la coopération avec les salariés.

Nous aimerions que les projets réalisés et amorcés l'an passé continuent et se pérennisent.

L'équipe ATPE

The background features two teal-colored geometric shapes: a large triangle in the top-left corner and a smaller triangle in the bottom-right corner. The text is positioned in the white space between these shapes.

Le service Trait d'union

Espace rencontre

**La médiation
familiale**

L'ESPACE RENCONTRE

L'espace rencontre Trait d'Union est un lieu neutre qui regroupe deux types d'actions distinctes :

- **des droits de visites en lieu neutre, avec médiatisation possible**, appelés “point rencontre” (PR) et des passages de bras appelés “point passage” (PP). Ces rencontres peuvent être soit ordonnées par un juge (aux affaires familiales ou des enfants), soit convenues d'un commun accord entre les parties (parents, grands-parents, fratrie).
 - . Article 373-2-1 du code civil : Conformément à l'intérêt de l'enfant [...] le juge aux affaires familiales peut organiser le droit de visite dans un espace de rencontre désigné à cet effet.
 - . Article 371-4 du code civil : L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit. Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.
 - . Article 375-7 du code civil : le juge fixe la nature et la fréquence des droits de visite et d'hébergement et peut décider que leurs conditions d'exercice sont déterminées conjointement entre les titulaires de l'autorité parentale et la personne, le service ou l'établissement à qui l'enfant est confié, dans un document qui lui est alors transmis.

- **des visites en présence d'un tiers**, adressées à Trait d'Union uniquement par l'ASE du 04 et ordonnées par un Juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Elles se font avec la présence continue de deux professionnels (travailleur social, psychologue).
 - . Décret n° 2017-1572 du 15 novembre 2017, Art. R. 223-29 : La visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents.

1. Les droits de visites en lieu neutre avec médiatisation possible

1.1 Bilan Qualitatif

Jours et horaires d'ouverture

Le service Trait d'Union dispose de deux antennes pour accueillir les usagers :

- Manosque, ouvert tous les mercredis de 10h à 18h et les 1ers et 3èmes week-ends comme suit : 10h-18h les samedis, 14h15-18h15 les dimanches ;
- Digne les Bains, ouvert les mercredis de 10h à 18h (exceptés les 5ème mercredis) et les 2ème et 4ème samedis de chaque mois de 10h à 18h. A partir de septembre 2020 : ouverture les 2ème et 4ème dimanches 16h-18h pour les PP.

L'ouverture de l'espace rencontre est maintenue durant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés. Le service ferme la semaine du 25 décembre au 1er janvier inclus.

- ⇒ Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 143 (169 en 2019) 26 jours de fermeture exceptionnelle dû au confinement entre le 16 mars et le 17 mai 2020.
- ⇒ Nombre d'heures d'ouverture dans l'année (jour d'espace rencontre et entretiens) : 1 018 (1348 en 2019)

Les objectifs principaux

Les objectifs principaux des rencontres en lieu neutre sont les suivants :

- Permettre de créer, de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant plus sous le même toit, ou entre grands-parents et petits-enfants ;
- Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit à l'extérieur ;
- Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et/ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent).

Quelques précisions quant aux passages de bras : ils concernent les situations où la relation entre les parents est trop conflictuelle pour qu'ils assurent eux-même l'échange de leur(s) enfant(s). Le lieu neutre constitue alors un temps et un espace relais entre les parents. La présence des professionnels permet de faciliter l'échange ou simplement permettre qu'il se fasse. Ces points passage sont souvent couplés à des entretiens de médiation familiale au sein du service.

Orientations

La majorité des mesures d'espace rencontre est prescrite par les juges (juge des affaires familiales et juge des enfants), essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains, également à l'initiative de l'aide sociale à l'enfance -ASE-. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire. Une minorité des mesures sont dites "privées", elles émanent le plus

souvent d'entente entre les parents pour avoir recours au lieu neutre, sans passer devant un juge.

L'équipe pluridisciplinaire

Les rencontres sont assurées par deux intervenantes présentes dans les locaux. Elles accompagnent la relation, et la médiatisent si nécessaire. L'équipe pluridisciplinaire est composée exclusivement de femmes (cela n'est pas un choix de l'association) : médiatrices familiales et juristes (2), psychologues (2), éducatrices spécialisées (2), dont une embauchée en août 2020) et assistante sociale (1). L'ensemble de l'équipe est sensibilisé à l'approche systémique, deux membres sont thérapeutes familiales systémiques, deux autres sont en cours de formation.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires et d'autres professionnels bénévoles. En 2020 : 3 professionnels bénévoles, 1 stagiaire.

Les professionnelles sont aujourd'hui remplacées lors de leurs congés : en 2020 par 5 personnes d'autres services de l'ADSEA; une psychologue externe.

Mise en place des rencontres et entretiens

Pour chaque nouvelle situation, plusieurs appels téléphoniques sont passés, des courriers et mails sont envoyés. Chaque partie est reçue pour des entretiens préalables d'environ une heure. Ces entretiens visent à présenter le fonctionnement du service, recueillir les informations pertinentes à la mise en place des rencontres, remplir "la convention de rencontre ou passage". Ils se font idéalement sans la présence de l'enfant. Seules les situations orientées par l'ASE diffèrent quelque peu : la prise de contact et le remplissage de la convention se fait par le référent ASE, en lien avec la chef de service de Trait d'Union.

⇒ Nombre d'entretiens préalables réalisés en 2020 : 93 (92 en 2019).

Depuis 2019, une fois les PR ou PP mis en place, le référent de la famille propose des "entretiens intermédiaires" avec le parent gardien au bout de 3 à 5 rencontres (selon le délai entre chaque). L'objectif de ces entretiens est de permettre au parent gardien de s'exprimer sur son vécu suite à la mise en place des visites et de créer une alliance avec lui. Le parent visiteur bénéficie régulièrement de ce temps d'écoute, souvent avant ou après les rencontres ou passages.

⇒ Nombre d'entretiens intermédiaires réalisés en 2020 : 48 (17 en 2019)

Réunions, supervision formation et auto-formation

Les réunions de l'espace rencontre ont lieu tous les mardis matins et sont dirigées par la chef de service. Lorsqu'elle est absente, elles sont animées par une psychologue. Elles étaient initialement de deux heures trente, ce temps a augmenté au cours de l'année. Lors

de ces réunions, l'équipe reprend le "cahier de liaison", outil numérique, où sont consignées toutes les informations à traiter concernant l'ER.

La chef de service prend connaissance des courriers reçus, y compris les nouvelles ordonnances et demandes. Les intervenantes font ensuite un retour de l'ensemble des rencontres et passages de la semaine écoulée. Cette dernière partie est régulièrement réduite, toutes les situations ne sont plus abordées chaque semaine. L'attention est focalisée sur les difficultés rencontrées lors de certaines rencontres.

Cette partie de la réunion, lorsqu'elle peut avoir lieu, constitue un véritable travail d'analyse de la pratique, animée par une chef de service également psychologue et systémicienne. C'est un temps de réflexion et de débat qui permet d'adapter et réajuster la posture professionnelle.

A la suite de cette réunion, de nombreuses tâches sont à faire : retours ou entretiens téléphoniques, prise de RDV, courriers aux familles, élaboration de plannings etc.

⇒ Nombre de réunions espace rencontre en 2020 : 52.

Les réunions dites "d'équipe" ont eu lieu une ou deux fois par mois . Elles sont programmées à la suite de la réunion espace rencontre, idéalement d'une durée de deux heures, en fonction de la durée de la première réunion. C'est durant ce temps que l'équipe aborde les sujets autres que les usagers (congés, vie associative, etc.).

⇒ Nombre de réunions d'équipe en 2020 : 12.

Des supervisions d'équipe sont organisées une fois par mois, excepté en juillet et août, pour une durée de deux heures. Elles ont également lieu la matinée du mardi, sur un rythme différé avec les réunions d'équipe. Elles ont été animées depuis 2019 par une psychologue, thérapeute familiale systémique. Afin de renouveler la dynamique des échanges, un changement de superviseur a eu lieu en 2020: elle est assurée par une psychothérapeute systémique. L'ensemble de l'équipe y assiste excepté la chef de service.

⇒ Nombre de séances de supervision en 2020 : 8 dont certaines en visio.

Une seule autoformation (retour et partage de formation) en 2020 complétée par des **réunions d'harmonisation des pratiques** avec l'ensemble de l'équipe

⇒ Nombre de réunions d'harmonisation des pratiques en 2020 : 4

Une formation en interne sur l'aide sous contrainte (approche systémique) a été commencée pour l'ensemble de l'équipe en novembre 2020 et se termine en 2021 (3x2 jours).

Les écrits

Pour chaque PR et PP, un compte rendu est systématiquement rédigé informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de synthèses écrites demandées par les instances mandantes (Juges et ASE). Ces écrits sont centralisés sur le 'drive' avec une adresse mail spécifiquement dédiée au service.

Nos mandants nous demandent également des synthèses. Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par le chef de service.

Leur nombre en 2020 :

- ⇒ 44 synthèses JAF (36 en 2019) ;
- ⇒ 45 courriers retour d'informations pour le JAF + 12 JE (27 en 2019) ;
- ⇒ 35 synthèses pour l'ASE (18 en 2019) ;
- ⇒ 286 courriers expédiés aux familles. (215 en 2019) De plus en plus de courriers sont envoyés par mail.

1.2 Bilan quantitatif

Nombres de Points Rencontres et Points Passages sur Digne et Manosque en 2020						
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
PR JAF 04	55	53	18	0	16	54
PR JAF autre	5	2	4	0	0	1
PR ASE 04	14	9	4	0	4	11
PR ASE autre	0	0	0	0	1	2
PR JE, AEMO	7	4	3	0	0	0
PR privés	3	8	5	0	1	4
PP JAF	19	19	9	0	2	16
PP JE, AEMO	8	3	2	0	0	0
PP CA	6	8	4	0	0	0
PP ASE	8	4	1	0	4	6
PP privés	0	0	0	0	0	0
TOTAL	127	112	51	0	29	95

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>PR JAF 04</i>	54	39	48	48	59	57
<i>PR JAF autre</i>	3	2	3	4	5	4
<i>PR ASE 04</i>	13	15	19	15	14	14
<i>PR ASE autre</i>	2	0	1	1	0	0
<i>PR JE, AEMO</i>	5	1	1	5	5	4
<i>PR privés</i>	0	3	3	2	1	3
	20	15	18	19	5	7
<i>PP JAF</i>						
<i>PP JE, AEMO</i>	6	4	8	4	2	4
<i>PP CA</i>	0	0	0	0	0	0
<i>PP ASE</i>	6	14	18	29	8	4
<i>PP privés</i>	0	0	0	4	4	4
TOTAL	109	93	119	132	104	102

Totaux année 2020 et comparaison année 2019

PR JAF 04	PR JAF autre	PR ASE 04	PR ASE autre	PR JE, AEMO	PR Privés
501	33	132	7	35	33
629 en 2019	24 en 2019	204 en 2019	10 en 2019	65 en 2019	90 en 2019
PP JAF	PP JE, AEMO	PP CA	PP ASE	PP privés	TOTAL
149	41	18	102	12	1073
147 en 2019	129 en 2019	92 en 2019	84 en 2019	0 en 2019	1474 en 2019

Au total en 2020, **1073** PR et PP ont été effectués (1474 en 2019, 1435 en 2018).

- 741 sont des PR (1022 en 2019), dont 132 de l'ASE 04 (204 en 2019).
- 322 sont des PP (452 en 2019), dont 102 de l'ASE (84 en 2019).

Nombre de nouvelles mesures en 2020 : 83 (84 en 2019; 68 en 2018), dont :

- 72 mesures judiciaires (70 en 2019; 53 en 2018) dont 11 mesures ASE (19 en 2019; 14 en 2018)
- 11 mesures non judiciaires (14 en 2019; 15 en 2018).

Parmi les nouvelles mesures, 20 (17 en 2019) n'ont pas abouti à un entretien préalable (P.ex. si le parent bénéficiant du droit de visite ne se manifeste pas auprès du service).

Parmi les nouvelles mesures, 8 (2 en 2019) concernent des PP mis en place (2 en 2019).

Nombre d'enfants accueillis en 2020 : 182 (206 en 2019).

Nombre de mesures terminées en 2020 : 90 (83 en 2019).

A partir de fin novembre, le service a dû mettre en place une Liste d'attente fin 2020 lié au manque de créneau horaire sur le site de Manosque

Au 31.12.2020, 7 familles étaient en liste d'attente (4 JAF 04, 1 CA, 1 JE 13, 1 ASE 04).

1.3 Bilan des enquêtes de satisfaction

Résultats du dépouillement de 58 questionnaires d'évaluation (67 en 2019)					
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	64.9 % (37)	31.6 % (18)	0 % (0)	0 % (0)	3,5 % (2)
Service facilement joignable	55,9 % (33)	39 % (23)	5,1 % (3)	% (0)	% (0)
Qualité de l'accueil téléphonique	69 % (40)	27,6 % (16)	3,4 % (2)	0 % (0)	0 % (0)
Délai du premier contact	52,7 % (29)	34,5 % (19)	5,5 % (3)	0% (0)	7,3 % (4)
Accueil et accompagnement des intervenants*	60,3 % (35)	25,9 % (15)	8,6 % (5)	3,4% (2)	1,7% (1)

Commentaires recueillis :

"un jardin pour pouvoir rencontrer mon enfant à l'extérieur".

"Pour les retards des parties adverses jamais notés sur l'évaluation".

"j'aimerais que l'on fasse l'effort de m'appeler par mon nom de famille".

"plus de salles et un parking non payant à disposition".

"super équipes"

"je préfère être à l'extérieur avec mes enfants, je ne m'habituerai jamais à rester enfermé et pourtant l'espace rencontre est très accueillant et les personnes qui s'en occupent sont super sympathiques et très à l'écoute. Merci".

"des choses son noté et d'autre non et je souhaiterais avoir un rdv svp"

"merci pour votre accueil".

"très bon contact avec les enfants et les parents, très à l'écoute"

"très bien, accueilli avec respect"

"pour ma part mon enfant est troublé car il entend des paroles qu'il n'aimerait pas entendre, j'aimerais qu'il y ai plus de surveillance et d'écoute"

"super"

"Merci à toute l'équipe de service. Très satisfaisant"

"ne changez rien tout est très bien"

"les intervenants sont très accueillant rien à reprocher"

"endroit très sympathique où les enfants viennent en confiance car ils savent qu'ils sont écoutés par les accompagnants, malgré leur difficulté à venir"

"tout se passe bien !"

"Très bien organisation de rencontre pour nos enfants. Dommage que les portes ne soient pas fermées pour plus d'intimité avec mes filles. Trop de bruit"

"je préfère que l'on m'appelle par mon nom ..."

Nouveauté:

Après un très long travail partenarial entre le Bureau de l'ADSEA et la direction avec les financeurs du service Trait d'Union, fin décembre 2020, l'ADSEA a reçu l'arrêté départemental de création du service "accompagnement à la parentalité" à titre expérimental, qui regroupe les actions de Trait d'Union (espace rencontre, médiation familiale et visite en présence d'un tiers) pour une durée de 36 mois à compter du 1er janvier 2021.

Cette création est l'occasion de réétudier le fonctionnement du service dans sa globalité au cours du premier trimestre 2021. Pour ce faire, la direction sollicitera l'appui d'un consultant extérieur. L'équipe sera associée aussi à cette réflexion.

Conclusion

Cette année 2020 restera celle d'une pandémie avec un premier confinement de deux mois sans aucune visite. Les intervenantes ont gardé autant que faire se peut le contact (par téléphone) avec l'ensemble des familles et ont fait lien pour certaines d'entre elles entre les enfants et leur parent. Certaines mesures se sont terminées pendant ce premier confinement car des accords parentaux ont été trouvés.

Les visites ont repris pour la majorité des familles mais d'autres ont été plus réticentes par crainte de contagion liée à la COVID. Et ce, malgré la désinfection systématique par des intervenantes, l'aération des salles, une seule famille par salle ... Les parents gardiens n'entrent plus dans le service pour limiter la circulation ; les salles ont été vidées des jeux et autres livres, ...

Lors du deuxième confinement, le service est resté ouvert.

Ces circonstances justifient la baisse du nombre de visites par rapport à 2019.

Le nombre de mesures nouvelles (principalement judiciaires) reste quasi identique (malgré les deux mois d'interruption de l'activité) et confirme l'augmentation de celles-ci pour la deuxième année consécutive. Cela a un impact sur le temps dit "administratif" de l'équipe : plus d'entretiens préalables et intermédiaires, plus de contacts, plus de courriers,.. et une réunion hebdomadaire plus longue.

Il existe toujours un nombre important de mesures nouvelles qui n'aboutissent pas (parents qui ne "prennent pas attache" comme stipulé dans les ordonnances) : 20 (17 en 2019)

Un autre élément pour cette année 2020 est la mise en place d'une formation à l'approche systémique pour participer à l'harmonisation des pratiques et former l'ensemble des salariés à la même référence théorique.

Projets pour 2020

Au delà de:

- Maintenir une qualité d'accueil des familles ;
- Pérenniser "les entretiens parent hébergeant" qui se sont avérés primordiaux ;
- Poursuivre la formation en interne pour l'ensemble de l'équipe sur l'approche systémique";
- Informer les partenaires et promouvoir les services proposés.
- Maintenir les réunions dites "d'harmonisation".

- Réorganiser le fonctionnement du service suite à la création du service “accompagnement à la parentalité” :
 - réunions avec une consultante extérieur;
 - réunions de réflexion avec l'ensemble de l'équipe;
 - réorganisation des journées d'ouverture au public;
 - réaménagement des temps de travail;
 - réécriture des fiches de poste;
 - réécriture du projet de service.

2. Les visites en présence d'un tiers

Le droit de visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Le service Trait d'Union accueille uniquement les situations dont les enfants ont été confiés à l'ASE du 04. Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'Etat n°2017-1572 du 15 novembre 2017.

D'après ce même décret, la visite en présence d'un tiers vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents (Art. R. 223-29.).

Depuis décembre 2015, le Conseil Départemental a confié, à titre expérimental, l'exercice de certaines VPT au service Trait d'Union. La raison principale de cette externalisation est d'offrir aux familles un accompagnement par un lieu neutre. De ce fait, il y a moins d'enjeu pour les parents puisque ce n'est pas le service auquel leur enfant est confié qui observe et évalue. Par ailleurs, cela permet d'apporter un autre éclairage sur la situation et le lien parent/enfant.

2.1 Bilan qualitatif

Objectifs principaux

L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs déterminés par l'ordonnance et adaptés à la situation de chaque famille. Les objectifs de ces visites sont :

- Offrir à l'enfant un cadre de rencontre sécurisant avec ses parents ;
- Maintenir et soutenir la construction du lien parent/enfant ;
- Evaluer les capacités ou compétences des parents et de l'enfant ;

Ces objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents.

Organisation des VPT

Deux intervenantes sont présentes durant ces visites. Le binôme est composé d'un travailleur social et d'un psychologue. Cette action couvre l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence. Les familles sont accueillies sur les deux antennes du service, Digne les Bains et Manosque, chaque lundi (y compris les jours fériés). En 2020 l'organisation des VPT à Trait d'Union a été la suivante :

- à Manosque : les lundis de 9h30 à 16h30 ;
- à Digne les Bains : les lundis de 10h à 17h.

Quatre professionnelles ont été mobilisées pour travailler sur les deux sites : deux psychologues et deux travailleuses sociales. Les psychologues ont alterné leur présence sur les deux sites, un mois sur deux. Les travailleuses sociales sont, quant à elles, restées sur la même antenne toute l'année, pour apporter la continuité aux familles. Pour effectuer des remplacements, le service a fait appel aux médiatrices familiales, à d'autres salariés de l'ADSEA ou des professionnels externes.

La technicité des tiers est un atout pour la pratique des VPT. Il s'agit de professionnels de la relation, du lien parent/enfant et de la protection de l'enfance. Le binôme psychologue/travailleur social permet d'avoir un regard à la fois social, éducatif et psychologique. L'ensemble étant supervisé par un chef de service psychologue de formation et systémicien.

Les locaux (les mêmes que ceux de l'espace rencontre) dans lesquels les familles sont reçues sont adaptés à l'accueil d'enfant. Ils offrent le matériel et l'espace nécessaire pour assurer de bonnes conditions de rencontre, dans un espace sécurisé. Ils permettent également la prise de repas sur place, quel que soit l'âge de l'enfant.

La pandémie est venue modifier la configuration de l'organisation des VPT. Afin d'éviter au maximum la contagion : plus de jeux ni de livres mis à disposition (les parents apportent et repartent avec les leurs), plus de possibilité de prendre des repas (port du masque obligatoire), changement du mobilier de place pour faciliter la désinfection, ...

Réunion

Une réunion de deux heures, spécifique aux visites en présence d'un tiers, a lieu chaque semaine. Au delà de la prise de connaissance des nouvelles situations, de la planification des VPT, s'y déroulent également :

- le compte rendu et l'analyse du déroulement des visites ;
- l'évaluation des relations parents/enfants ;
- l'analyse des écrits de synthèse.

Les écrits

Pour chaque VPT, un compte rendu est systématiquement rédigé informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de synthèses écrites demandées par l'ASE et le JE. Ces écrits sont centralisés sur le drive avec une adresse mail spécifiquement dédiée au service. Un tableau avec des items a été créé pour faciliter les comptes rendus et répondre aux observations nécessaires à l'évaluation.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par le chef de service.

Leur nombre en 2020 : 27 synthèses ASE avec copie systématique au JE (22 en 2019).

2.2 Bilan quantitatif

Chiffres de 2020			
	Digne	Manosque	Total
Nombre total de familles (dont les visites ont été effectives)	14	14	27 (1 fam. accueillie sur les 2 sites)
Nombre de situations terminées en 2020 (dont les visites ont été mises en place)	7	6	12 (1 fam. accueillie sur les 2 sites)
Nombre de visites (fermeture du service au premier confinement)	96 (72 en 2019)	97 (117 en 2019)	193 (189 en 2019)
Nombre d'enfants reçus	18	16	33 (1 enfant accueilli sur les 2 sites)
Nombre de familles en attente	4	1	5
Durée des situations (effectivement mises en place et terminées en 2020)	Entre 6 et 20 mois En moyenne 11,7 mois		
Nombre de visites (situations terminées en 2019)	Entre 3 et 30 En moyenne 12,6 visites		

Au total, 193 VPT (189 en 2019, 125 en 2018) ont eu lieu en 2020, dont 96 sur Digne les Bains (72 en 2019, 33 en 2018) et 97 sur Manosque (117 en 2019, 92 en 2018).

Nombre total de journées en 2020 : 86 (102 en 2019) fermeture pendant le premier confinement.

Nombre total de situations traitées en 2020 : 37 (19 à Digne, 17 à Manosque, 1 sur les 2 sites) situations ont été traitées sur les deux sites (32 en 2019, 9 en 2018). Parmi elles, une n'a été mise en place qu'en 2020 et 8 n'ont jamais été mises en place (refus ou non manifestation du parent visiteur; les situations relevant du SEMO, ou sans motifs connus).

Motifs des arrêts des VPT terminées en 2020						
	Evolution vers ER	TISF	Suspendu par TU	Suspendu par l'ASE	Absence du parent visiteur	Autre (parent incarcéré, motif inconnu)
Nombre de situations	3	2	0	0	2	6

Entretiens et écrits effectués dans le cadre des VPT

Entretiens préalables et entretiens de bilan/lecture de synthèses en 2020 (pour rappel : 2 EP avant la première visite)

58 (42 en 2019)

Écrits (synthèses d'évaluation, Compte rendu événementiel)

24 (22 en 2019)

Conclusion

L'activité des Visites en Présence d'un Tiers est en légère augmentation même si le nombre de créneaux reste à l'identique. Cela s'explique par le fait qu'une liste d'attente a dû être créée.

Les pratiques s'affinent et se perfectionnent notamment au niveau des écrits.

L'équipe se questionne sans cesse sur l'évolution de leurs pratiques et s'enquiert de nouvelles propositions de travail.

Projets pour 2020

La création du service "accompagnement à la parentalité" à titre expérimental, qui regroupe les actions de Trait d'Union (espace rencontre, médiation familiale et visite en présence d'un tiers) va modifier l'organisation des VPT.

Elles devraient se dérouler les mercredis matin afin que les enfants ne soient plus déscolarisés pour rencontrer leurs parents et donc un peu moins stigmatisés.

LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est un processus qui vise à amener les personnes à renouer le dialogue afin de favoriser la recherche de solutions amiables, en ce qui concerne notamment l'organisation de leur vie séparée ou les modalités d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants.

Les situations suivantes peuvent relever de la médiation familiale :

- Situations de séparation et de divorce
- Situations de séparation et/ou de divorce afin de soutenir un exercice partagé des responsabilités parentales permettant aux parents de favoriser le développement et les besoins de l'enfant ;
- Conflits familiaux autour du maintien des relations intra-familiales ;
- Conflits liés aux recompositions dans la famille ;
- Conflits familiaux intergénérationnels entre : parents et jeunes adultes ; parents et adolescents; grands-parents et parents permettant le maintien des liens entre grands-parents et petits enfants.

1. Bilan Quantitatif

Nombre total de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale : 4 (8 en 2019)

Nombre total de personnes bénéficiaires de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale : 45 (55 en 2019)

Nombre de médiations familiales :

41 mesures de médiations terminées (54 en 2019; 64 en 2018), dont :

13 judiciaires (11 en 2019; 32 en 2018)

28 spontanées (43 en 2019; 32 en 2018)

53 mesures au total (66 en 2019; 78 en 2018), dont 12 en cours au 31/12/2020 (12 en 2019; 14 en 2018).

Nombre de séances :

152 entretiens d'information préalables (175 en 2019; 178 en 2018), dont 55 médiations sans suite (56 en 2019; 98 en 2018).

78 séances de médiation (100 en 2019; 98 en 2018),

Soit 230 entretiens au total (275 en 2019; 276 en 2018).

Nombre total de bénéficiaires d'entretiens d'information préalables : 162 (285 en 2019)

Durée des médiations familiales :

26 mesures sur un total de 41 ont été réalisées en maximum 3 mois (63%), (65 % en 2019; 39% en 2018)

13 mesures sur un total de 41 ont duré entre 3 et 6 mois (32%), (29 % en 2019; 44% en 2018)

Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,3 ETP et une secrétaire écoutante.

Cette dernière consacre 39% d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50% de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, mise à jour statistiques, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles (4).

107 courriers adressés aux familles, (317 en 2019; 375 en 2018), 44 courriers adressés au Juge des Affaires Familiales (52 en 2019; 133 en 2018). En outre, elle a participé à 8 supervisions et 15 réunions d'équipe.

La secrétaire écoutante a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, 46 au total (31 en 2020; 29 en 2018); ces demandes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

2. Bilan Qualitatif

Typologie des situations

85% des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (72 % en 2019; 81% en 2018).

2% concernent le maintien des relations intra familiales. (12% en 2019; Ce pourcentage n'était pas significatif en 2018)

5% concernent la recomposition familiale. (9% en 2019; Ce pourcentage n'était pas significatif en 2018)

5% des situations reçues ont concerné des conflits intergénérationnels : grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (8% en 2019; 8% en 2018)

Issues

39% (55% en 2019; 50% en 2018) des situations ont abouti à des accords

- Ecrits : 7% (20% en 2019; 19% en 2018)
- Oraux : 32% (35% en 2019; 31% en 2018)

Les 60% restantes ont été interrompues sans aboutir, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale. (44% en 2019; 36% en 2018).

- Parmi ces 60%, 12% des situations ont abouti à des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, (15% en 2019; 15% en 2018).

3. Bilan des enquêtes satisfaction 2020

Résultats du dépouillement des 11 questionnaires d'évaluation récoltés :

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Somme colonnes 1 et 2	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
<i>Coordonnées faciles à se procurer</i>	4=36%	6=55%	91%	1=9%		
<i>Service facilement joignable</i>	4=36%	7=64%	100%			
<i>Qualité de l'accueil téléphonique</i>	9=82%	2=18%	100%			
<i>Qualité des professionnels</i>	8=73%	3=27%	100%			
<i>Capacité d'écoute</i>	9=82%	2=18%	100%			
<i>Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.)</i>	8=73%	3=27%	100%			
<i>Avons-nous répondu à vos attentes ?</i>	6=54%	4=36%	90%			

Vos suggestions pour améliorer le service :

Pour 2020: -"une aide aux familles, très satisfaisant"

-"Aucune, parfait et personnelle très agréable"

Rappel :

Les médiatrices familiales s'astreignent à inviter les personnes à remplir ce document sur place une fois le processus terminé, à l'issue du dernier entretien. Mais plusieurs situations s'interrompent hors de la présence des médiatrices : par téléphone ou courrier électronique. Il arrive également qu'après plusieurs reports de rendez-vous, personne ne donne plus de nouvelles.

Formations, Supervisions et analyses de la pratique

Les médiatrices poursuivent leur participation aux :

1/ Rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF), pour échanger sur la mise en œuvre des réformes, ou nouveaux référentiels et sur des questionnements ou difficultés rencontrées dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres offrent aussi l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre collectivement des journées d'étude. 4 jours en 2020.

2/ Séances d'analyse de la pratique à raison de 4 jours par an en mutualisant la prestation avec La CAFC La Récampado d'Aix-en-Provence.

3/ Des modules de formation continue :

Formation à la médiation familiale « adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation. (2 jours en 2020 et 2 jours prévus en 2021)

Une journée organisée par le REAAP.

4. Promotion de la médiation familiale

Informations collectives :

Les conditions sanitaires en 2020 ont empêché les réunions collectives.

Participation au REAAP :

Une médiatrice familiale est référente de proximité sur le secteur de Manosque pour le REAAP 04 : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Ce référent de proximité est un relais local du REAAP pour les parents et les structures qui ont des projets d'action à destination des parents ; il participe de droit au comité de pilotage où il représente les acteurs du terrain et informe des réalités locales (2 par an).

Il co-organise des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet du REAAP et préparer les actions communes.

Pour 2020, il a participé à :

- 13 réunions notamment autour de l'action « Semaines des Familles » 2020. Cette action a été annulée et remplacée par "projets sur Manosque 2020". Il participe également au comité d'animation départemental (2 par an) ayant pour but de faire émerger des projets collectifs entre parents, structures et institutions.
- une réunion concernant la préparation de la journée départementale de la parentalité.

5. Partenariats

Nos partenaires en 2020 ont été les Juges aux affaires familiales, les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocation Familiale, le *Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles* (CIDFF), le *Conseil Départemental de l'Accès au Droit* (CDAD), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), l'association « La Marguerite », les professionnels du soin, le centre médico-social, les avocats et travailleurs sociaux qui nous adressent des situations familiales conflictuelles dans le cadre de la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

Conclusion

Le nombre de mesures de médiation familiale et d'entretiens a sensiblement baissé en 2020. Cette diminution est principalement due au confinement entre mi-mars et mi-mai. Les médiatrices familiales ont néanmoins effectué certains entretiens d'information à la médiation familiale par téléphone.

Projets 2021

Poursuivre la formation continue des médiatrices familiales.

Continuer à élargir notre champ d'application en proposant des médiations familiales :

- « adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation ;
- « internationale ou à distance » avec un équipement de visioconférence ;
- Liées à la « perte d'autonomie » préconisée par la FENAMEF et exigée par la CNAF dans Le Référentiel National 2018 ;
- Développer la médiation familiale en milieu carcéral ;
- Développer la médiation pénale à caractère familial.

L'équipe de Trait d'Union

ACRONYMES

CAMSP Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce ()

CASA: *Centre d'Accueil* et de Soins pour Adolescents.

CDAD Les conseils départementaux de l'accès au droit

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles

CMPEA Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents –

CMPI *Centre Médico-Psychologique Infantile*

CNAF *Caisse nationale des Allocations familiales* (

FENAMEF La Fédération nationale de la médiation familiale

GIAPATS est le Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social.

REAAP Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents



ADSEA 04

Siège

Immeuble le Félibrige

18 avenue Demontzey

04000 Digne-les-Bains



04 92 36 71 71



04 92 36 71 70



siege@adsea04.fr



www.adsea04.fr

L'ADSEA 04 a été qualifiée d'organisme général depuis le 19 janvier 2021.
L'association est autorisée à ce titre à délivrer des reçus fiscaux attestant du versement de dons ouvrant droit à la réduction d'impôts prévue aux articles 200-1 (pour les particuliers) et 283 bis (pour les entreprises) du Code Général des Impôts (CGI).



